

Rapport pour le conseil régional
MARS 2016

Présenté par
Valérie Pécresse
Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

UN BUDGET DE RELANCE PAR L'INVESTISSEMENT	5
1. LE BILAN DE LA MANDATURE 2010-2015 : DES CHOIX DE GESTION IRRESPONSABLES QUI ONT CONDUIT A UNE IMPASSE FINANCIERE.....	10
1.1. Sur la période 2010-2015, la Région a bénéficié de recettes en progression	10
1.2. Les dépenses de fonctionnement ont absorbé l'essentiel de cette augmentation.....	11
1.3. En parallèle, l'investissement a stagné.....	12
1.4. Pour cacher la stagnation de l'investissement, le précédent Exécutif a présenté des budgets en trompe-l'oeil	13
1.5. Outre la stagnation de l'investissement, la priorité donnée au fonctionnement s'est traduite par une envolée de l'endettement.....	14
1.6. Le nouvel Exécutif est contraint de solder le passif de la précédente majorité.....	16
2. DES CONTRAINTES FINANCIERES D'UNE AMPLEUR INEDITE ET LE CONTEXTE ECONOMIQUE FRAGILE IMPOSENT DE CONDUIRE UNE GESTION EXEMPLAIRE SUR LA MANDATURE.....	17
2.1. Un contexte économique fragile	17
2.1.1. Des facteurs de risque pèsent sur la reprise de l'activité en zone euro	17
2.1.2. La France ne profite pas de la timide embellie européenne	17
2.1.3. L'Ile-de-France ne profite pas de sa situation de région-capitale	18
2.2. Des perspectives fortement contraintes en recettes par rapport à l'exécution 2015, au regard de la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat ainsi que d'une progression limitée des autres recettes permanentes	20
2.2.1. Les recettes de la section de fonctionnement	21
2.2.2. Les recettes de la section d'investissement	29
2.3. Une dynamique naturelle des dépenses qui implique de mettre en œuvre une gestion sobre et exemplaire	33
2.3.1. Le poids et la dynamique des dépenses obligatoires de fonctionnement continueront de peser sur le budget régional.....	33
2.3.2. L'évolution des charges financières	36
3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016	39
3.1. Des investissements pour l'avenir	39
3.1.1. Mener la révolution des transports en Ile-de-France	39
3.1.2. Des lycées d'Ile-de-France pour toutes les réussites	40
3.1.3. Le renforcement du soutien régional à l'enseignement supérieur et à la recherche	41
3.2. Une Région qui veut promouvoir le développement économique sur l'ensemble du territoire.	42
3.2.1. La progression des budgets dédiés au développement économique et à l'innovation..	42
3.2.2. Renouer avec les territoires ruraux	43
3.2.3. Reconstruire l'Ile-de-France.....	43
3.2.4. Aménager durablement l'Ile-de-France.....	44
3.3. Favoriser l'emploi de tous les Franciliens	45
3.3.1. L'emploi des personnes handicapées	45
3.3.2. La formation professionnelle, levier d'action essentiel en faveur de l'emploi	45
3.3.3. Faire de l'apprentissage une priorité	46
3.3.4. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes	47
3.4. Assurer la sécurité de chaque Francilien.....	48
3.5. Une Région proche des préoccupations quotidiennes des Franciliens	49
3.5.1. Une politique environnementale pour vivre mieux au quotidien.....	49
3.5.2. Des politiques sanitaires, sociales et familiales adaptées aux besoins réels des Franciliens	50
3.5.3. Une ambition culturelle retrouvée	50
3.5.4. Remettre le sport au centre du jeu.....	51

3.5.5. Renouveler les interventions en faveur de la jeunesse et de la vie associative pour favoriser l'engagement.....	51
3.6. La mobilisation des fonds structurels européens	53
3.7. La maîtrise des dépenses de l'administration et le développement de nouvelles ressources de financement	54
3.7.1. La mise en œuvre d'économies dans l'administration régionale et dans les organismes associés	54
3.7.2. Réduire la dépendance à l'emprunt	55
ANNEXE AU RAPPORT N°1	57
PROJET DE DELIBERATION	63

UN BUDGET DE RELANCE PAR L'INVESTISSEMENT

Faisant suite à l'élection d'un nouvel Exécutif, la préparation du budget 2016 s'inscrit dans un contexte doublement contraint, tant en termes de calendrier que de resserrement des ressources de la Région.

Contexte macro-économique défavorable

S'agissant de ses ressources, le nouvel Exécutif pâtit de trois séries de décisions auxquelles il est totalement étranger :

- **les orientations de la politique économique nationale menée depuis 2012, qui ont abouti à un fort ralentissement de l'activité ainsi qu'à l'augmentation rapide du nombre de demandeurs d'emploi, ce qui constitue un drame national.** Il convient de rappeler que, sur les 27 pays membres de l'Union européenne, seuls 4, dont la France, continuent de voir le chômage progresser, sachant malheureusement, de manière paradoxale pour une région capitale, que le chômage a crû ces derniers mois plus vite en Ile-de-France que sur le reste du territoire national. Par ailleurs, le FMI et l'OCDE viennent, une nouvelle fois, de réviser à la baisse leurs prévisions de croissance pour la France pour 2016 et 2017. Le marasme économique dans lequel notre pays se débat se traduit directement, pour la région, par une stagnation des recettes brutes de CVAE ;
- **les choix opérés par les Gouvernements qui se sont succédé depuis 2012 concernant le financement des collectivités locales. La Région va connaître en 2016 une nouvelle baisse de 76 M€ de sa dotation globale de fonctionnement ;**
- **les décisions spécifiques qui ont été prises par les mêmes autorités, s'agissant plus spécifiquement de la région Ile-de-France. Au-delà de l'impasse budgétaire de 300 M€ sur le Passe Navigo, la nouvelle péréquation mise en place en 2013 va se traduire par une ponction supplémentaire de 64 M€ sur les recettes de CVAE par rapport à 2015.**

Par ailleurs, la Région continue d'être confrontée à **un transfert de charges rampant de la part de l'Etat**. Aux transferts non intégralement compensés ces dernières années, à hauteur de 2,06 Md€ viennent s'ajouter, en 2016, pour un montant supérieur à 5 M€, la maintenance des équipements informatiques des lycées désormais confiée aux régions ou la décentralisation des CREPS, aux locaux vétustes.

Cette situation, qui justifie la décision de l'Exécutif de lancer un audit juridique et financier dont les résultats seront rendus publics avant le débat d'orientation budgétaire, a conduit à opérer des choix structurants.

Sincérité des engagements

Le budget primitif pour 2016 sera tout d'abord marqué par un retour à la sincérité des informations présentées, pour sortir de la logique infernale qui prévalait jusqu'en 2015 du « gel ». Une appellation pudique pour qualifier ce qui constituait de fait des autorisations de programme et des autorisations d'engagement fictives et donc un budget en trompe l'œil, avec une réalité comptable en exécution très différente de la présentation politique qui était faite au budget.

Le budget primitif 2015 était en effet constitué de 723 M€ d'autorisations de programme immédiatement « gelées » après le vote de l'assemblée régionale soit 31 % des AP – dont 441,5 M€ sur le budget des transports (soit 44% des AP transports) – et 49,9 M€ d'autorisations d'engagement objet du même traitement – dont 18 M€ sur le budget de l'emploi, soit plus du tiers.

Le nouvel Exécutif a souhaité rompre avec de telles pratiques et a décidé de bâtir son projet de budget 2016 en toute sincérité en se fondant sur l'exécution 2015 des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Au-delà, **face à la situation financière épouvantable léguée par la précédente majorité** – situation ayant fait l'objet de multiples notes d'alerte des propres services financiers de la région dont le précédent exécutif n'avait pas souhaité tenir compte – **et aux coupes dans les recettes de la Région décidées par le Gouvernement et sa majorité parlementaire qui vont se poursuivre en 2016 et en 2017, le nouvel Exécutif a choisi de redresser les finances régionales dès cette année.**

Dans ce contexte, les orientations budgétaires seront empreintes d'un effort inégalé en matière de réduction des dépenses de fonctionnement et de recherche de nouvelles recettes, permettant de rétablir une trajectoire financière soutenable tout en assurant une croissance de l'investissement. La Région doit en effet redevenir une collectivité d'investissement au service des Franciliens.

Le budget 2016 sera donc un budget de rupture permettant, dès la première année du mandat, de mettre en œuvre les engagements forts pris auprès des Franciliens, tant en terme de bonne gestion de l'argent public que de mise en œuvre des mesures nouvelles inscrites dans le plan d'action pour l'Île-de-France approuvé par les électeurs.

La première étape de cette stratégie a été de trouver, en moins de deux mois, une solution à l'impasse de 300 M€ issue du lancement du Passe Navigo à tarif unique, de manière à préserver le budget de la collectivité, là où la précédente majorité avait – dans une logique totalement irresponsable pour les deniers publics – pour seule stratégie de renvoyer l'essentiel du financement de la mesure sur le budget de fonctionnement 2016, ce qui aurait gravement compromis son équilibre. Saisi par la Présidente de l'incapacité du Conseil régional à financer la mesure, le Premier ministre a accepté les propositions de cette dernière pour combler cette impasse en 2016 et s'est engagé à trouver une solution pérenne pour les années 2017 et suivantes.

Relance de l'investissement

Le budget d'investissement de la Région progressera considérablement par rapport à l'exécution 2015, tant en autorisations de programme (+ 4,6 %) qu'en crédits de paiement (+ 4%)¹. Il s'agit d'un effort particulièrement volontariste en période d'inflation zéro.

Ce faisant, la Région va préparer l'avenir. Elle augmentera son investissement dans le secteur des transports, tellement important pour la vitalité économique francilienne, mais aujourd'hui source de difficultés quotidiennes pour des millions de Franciliens. Ses investissements nouveaux concerneront les transports collectifs, par exemple la ligne P du Transilien, dernière ligne non électrifiée de la région, la régénération du réseau existant, la résorption des embouteillages ainsi que le développement des véhicules propres.

La préparation de l'avenir signifie également une augmentation des investissements dans l'éducation. Les lycées, qui se trouvent globalement dans une situation préoccupante, constitueront naturellement un axe fort du budget d'investissement, avec la nécessité d'en finir avec les retards dans la construction et la rénovation des établissements, faire face à l'augmentation de la démographie lycéenne et améliorer les conditions d'accessibilité en faveur des élèves en situation de handicap.

¹ Hors fonds européens
Rapport DOB 2016_V20160304_12h30_Livraison revu présidente
19H08def

De même, la Région portera ses investissements dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche à un niveau inégalé, permettant notamment le financement d'opérations décisives pour le rééquilibrage en faveur de territoires aujourd'hui moins bien pourvus en infrastructures universitaires. Un dispositif transitoire sera par ailleurs mis en place pour les acteurs des domaines d'intérêt majeur (DIM) en matière de recherche dont le dispositif est arrivé à son terme fin 2015.

L'investissement permettra par ailleurs de relancer l'activité sur tout le territoire. Les investissements en matière de développement économique seront renforcés. Les partenariats avec la BPI seront revisités, de manière à assurer un effet de levier plus important de l'intervention de la région sur le financement des PME-TPE. Le soutien aux pôles de compétitivité sera maintenu à un haut niveau au moment où l'Etat se désengage et le dispositif PM'up sera renforcé, notamment pour faire face à la transition digitale et à la transition énergétique. L'agriculture et la ruralité, les grandes oubliées de la précédente mandature, feront également l'objet d'une attention particulière, au moment où ce secteur traverse au niveau national une crise sans précédent, avec un encouragement particulier au développement de l'innovation.

L'année 2016 verra le retour de la Région dans les territoires délaissés, urbains ou ruraux, pour soutenir leur activité économique. Elle investira pour aider les commerces de quartier ou de proximité, pour faciliter le travail collaboratif ou à distance, pour lutter contre les déserts médicaux. Les moyens dévolus à la politique du logement permettront quant à eux d'étendre le champ des particuliers soutenus par la Région.

La Région répondra à toutes les préoccupations quotidiennes des Franciliens.

Les investissements dans le secteur culturel progresseront significativement, afin notamment de donner aux acteurs de ce secteur la possibilité de se doter des équipements dont ils ont besoin.

Les investissements de la Région en matière environnementale seront plus particulièrement orientés vers la réduction des dépenses énergétiques, la lutte contre la pollution de l'air et la gestion des déchets. La logique environnementale sera également présente en matière d'aménagement, avec le développement d'éco-quartiers autour des gares.

Enfin, dans un contexte encore marqué par les attentats perpétrés en 2015, la Région investira massivement pour la sécurité des Franciliens. Au-delà de la question de la sécurisation des lycées et des bases de loisirs, elle s'inscrira dans un véritable partenariat avec les forces de police, nationale et municipale, et de gendarmerie, pour soutenir leur installation et leur équipement.

Amaigrissement du fonctionnement

Cette progression de l'investissement sera permise grâce à un effort massif d'économies sur la section de fonctionnement. **Les autorisations d'engagement seront ainsi inférieures de 5 % à celles exécutées en 2015², ce qui représente une baisse d'une ampleur inédite.**

A court terme, la Région revisitera l'ensemble de ses dispositifs pour s'assurer de leur pertinence et de leur impact.

La suppression de l'aide de la Région à la réduction de 75 % des transports pour les étrangers en situation irrégulière dès le mois de janvier en est un exemple.

De manière générale, la Région s'assurera d'un plus strict respect des procédures garantissant le bon usage des deniers publics. Ainsi, toutes les associations qui n'ont pas transmis de compte-rendu d'activité en contrepartie des subventions régionales reçues, conformément aux dispositions prévues par la loi, verront leur financement suspendu et feront l'objet d'une demande de

² Hors fonds européens
Rapport DOB 2016_V20160304_12h30_Livraison revu présidente
19H08def

remboursement. Toutes les formations professionnelles individuelles donneront lieu désormais à des appels d'offres, conformément au code des marchés publics.

Par ailleurs, de nombreux dispositifs seront optimisés. Le réexamen des opérations à l'international sans retombée pour la Région, l'optimisation de l'occupation des surfaces immobilières propriétés ou louées par la Région, la réorganisation des services avec la réduction des niveaux hiérarchiques, l'optimisation des achats, la baisse du train de vie de la région (véhicules...), chantiers qui ont tous été d'ores et déjà lancés, sont autant de leviers pour rendre la collectivité régionale plus économe et plus performante. Des baisses significatives de crédit toucheront les organismes associés de la Région, qui seront invités, dans le cadre de la réorganisation de la région, à redimensionner leur activité, à fusionner ou à être réinternalisés.

La diminution des autorisations d'engagement ira de pair avec l'affirmation des priorités de l'Exécutif.

La contribution récurrente au STIF devrait augmenter en 2016 pour assurer une amélioration de la qualité de service, avec l'ouverture de nouvelles infrastructures comme le tramway T6, la poursuite de la rénovation du matériel roulant et un plan en faveur du développement de l'offre bus.

De même, le budget de fonctionnement des lycées progressera, permettant l'extension de la mise en place de la tarification de la restauration scolaire des lycées au quotient familial ainsi que la généralisation aux élèves de l'enseignement privé du soutien accordé par la Région aux lycéens de l'enseignement public en matière de gratuité des manuels scolaires et d'aide à la cantine. La Région accordera par ailleurs des bourses au mérite au bénéfice des étudiants boursiers ayant obtenu la mention Très bien au baccalauréat.

Les centres de formations sanitaires et sociales verront leurs dotations sanctuarisées, les bourses aux étudiants de ces centres étant alignées sur celles de l'enseignement supérieur.

Un dialogue de performance sera engagé avec les centres de formation des apprentis pour s'assurer de la bonne utilisation des moyens de fonctionnement qui leur sont alloués. Ils devront rendre des comptes sur le taux d'occupation de leurs places, la réussite et l'insertion professionnelle des apprentis pris en charge.

Les dépenses prévisionnelles en matière d'emploi et de formation professionnelle seront à ajuster pour tenir compte des financements complémentaires susceptibles d'être apportées par l'Etat suite aux annonces du Président de la République et du Gouvernement, notamment à l'occasion du séminaire du 2 février 2016. La Région est toujours en attente de précisions. A ce stade, les moyens dégagés permettront de continuer d'accompagner les demandeurs d'emploi vers le retour à l'emploi durable, ce qui passera par un meilleur suivi des formations qualifiantes.

Des moyens conséquents seront mobilisés au bénéfice de la jeunesse, des loisirs et des sports. Ce dernier secteur soutiendra par ailleurs le groupement d'intérêt public en charge de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

Le budget de fonctionnement de la collectivité sera pour sa part marqué par ses ambitions modernisatrices. La réorganisation des services, fondée sur une recherche de plus grande efficacité et de plus grande réactivité, permettra de ne remplacer aucun des départs à la retraite au siège, tout en redéployant les effectifs vers les services en tension, comme la gestion des fonds européens. Les économies correspondantes, de même que celles réalisées en matière de communication ou de réduction du parc automobile, seront réinvesties dans les systèmes d'information.

Compte tenu du décalage entre l'exécution des autorisations d'engagement et leur couverture en crédits de paiement de fonctionnement, le niveau de ces derniers devrait connaître une stabilité

par rapport à l'exécution 2015 correspondant à l'héritage légué par la précédente majorité en matière d'absence de contrôle des dépenses de fonctionnement.

Diminution de l'emprunt d'équilibre

La Région doit faire face à une véritable coupe dans ses ressources.

Les recettes de la section de fonctionnement diminuent ainsi de 130,1 M€ par rapport à l'exécution 2015, en raison principalement de l'augmentation de 64,3 M€ de la péréquation CVAE et de la diminution de la DGF de 76 M€. Les recettes de TICPE sont attendues en stabilité.

Les recettes de la section d'investissement diminuent pour leur part de 24,4 M€, suite notamment à la réforme de la redevance pour création de bureaux entraînant une perte de recettes estimée à 32 M€.

Jamais, depuis 1998, la Région n'avait eu à faire face à une telle diminution de ses ressources alors même que les charges qui pèsent sur elle en matière de remboursement de la dette n'ont jamais été aussi élevées – traduction, là encore, de l'héritage de la majorité précédente.

Néanmoins, le nouvel Exécutif est déterminé, contrairement aux années précédentes, à maîtriser l'endettement.

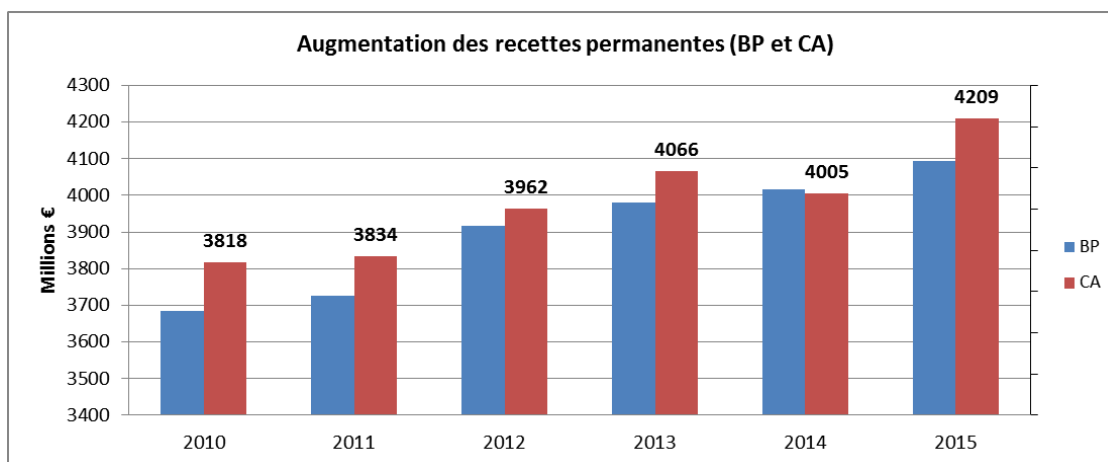
Pour y parvenir, il entend maîtriser les dépenses de fonctionnement, optimiser les fonds européens dont la Région assure la gestion – il en est attendu des recettes de 38 M€ en fonctionnement et de 16 M€ en investissement, à comparer à une exécution cumulée de 4 M€ en 2015 – et mobiliser, par remboursement anticipé, une partie des créances sur la RATP et la SNCF, comme annoncé par le Premier ministre à la Présidente le 5 février dernier. Un montant de 120 M€ en 2016, sur un encours mobilisable de 300 M€, viendrait ainsi abonder les recettes d'investissement.

La Région prévoit ainsi de réduire son emprunt d'équilibre de 5 % par rapport à celui voté au budget primitif 2015.

1. LE BILAN DE LA MANDATURE 2010-2015 : DES CHOIX DE GESTION IRRESPONSABLES QUI ONT CONDUIT A UNE IMPASSE FINANCIERE

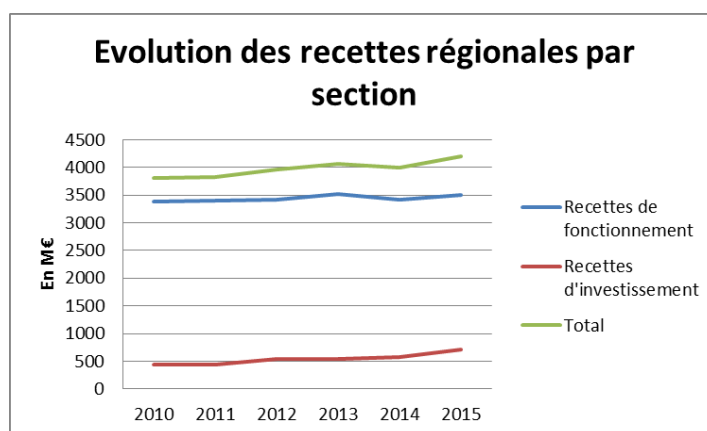
1.1. Sur la période 2010-2015, la Région a bénéficié de recettes en progression

Les recettes ont progressé de +410 M€ entre le budget primitif 2010 et le budget primitif 2015 et de +391 M€ entre le compte administratif 2010 et la prévision d'exécution 2015.



Par ailleurs, si les charges d'intérêt nettes payées par la Région se situent à 101 M€ en prévision d'exécution 2015 contre 82 M€ au CA 2010, le bas niveau des taux d'intérêt depuis 2012 a permis une baisse de ces dépenses, de 17 M€, créant une marge de manœuvre supplémentaire.

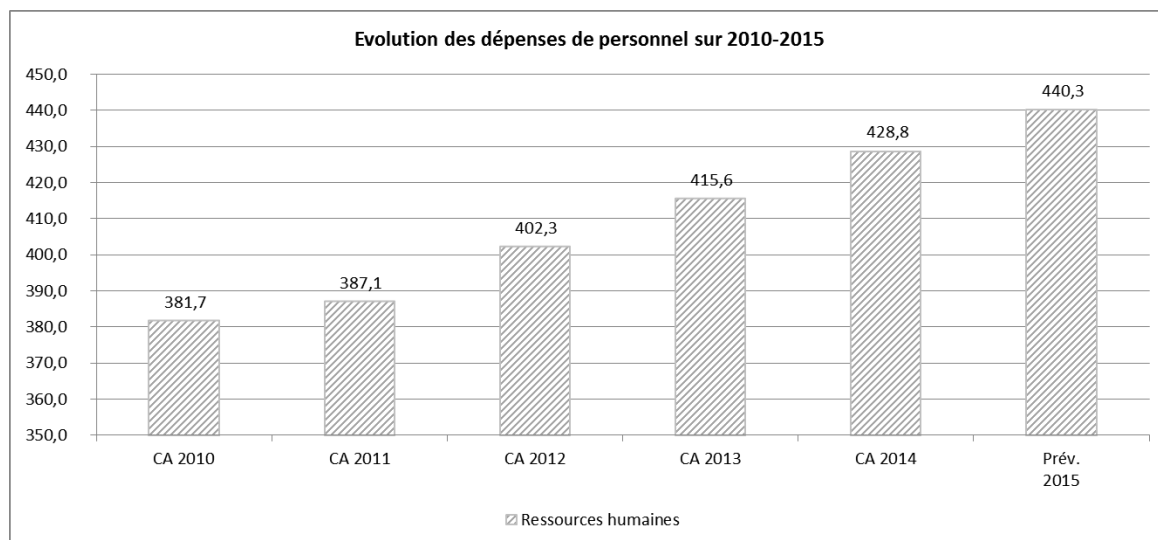
Cette évolution vaut tant pour les recettes de fonctionnement (+ 117 M€ entre le compte administratif 2010 et la prévision d'exécution 2015) que pour les recettes d'investissement (+ 274 M€).



1.2. Les dépenses de fonctionnement ont absorbé l'essentiel de cette augmentation

Entre le CA 2010 et la prévision d'exécution 2015, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +278 M€, soit plus de 70 % de l'augmentation des recettes observées entre le CA 2010 et la prévision d'exécution 2015 (+391 M€).

Cette hausse des dépenses de fonctionnement a notamment été portée par l'augmentation continue des dépenses de personnel, qui ont progressé de +58 M€ entre 2010 et 2015.



Le financement anormal de la compensation au STIF du surcoût estimé sur les derniers mois de 2015 de la mise en place d'une tarification unique dans les transports, soit 50,5 M€, doit également être interrogé au regard des contraintes financières pesant sur la section de fonctionnement du budget régional.

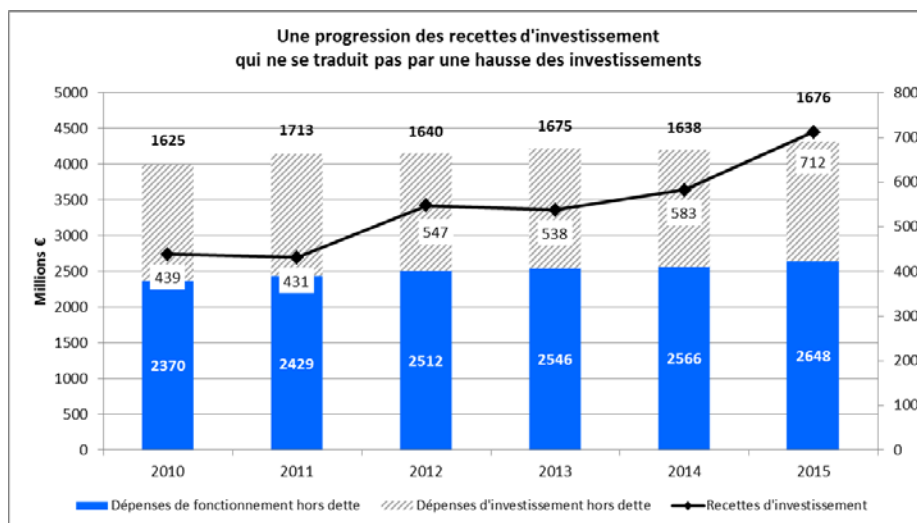
Dans d'autres secteurs, les dépenses de fonctionnement ont également progressé plus fortement que les dépenses d'investissement, que l'inflation et que les recettes : c'est le cas notamment des dépenses dans les secteurs de la culture, de l'environnement, des formations sanitaires et sociales...

Dans le même temps, des dépenses correspondant au cœur même des compétences régionales et des attentes des Franciliens ont connu un recul important :

- -12,6 M€ sur les dépenses obligatoires en matière d'apprentissage ;
- -35,6 M€ sur la part non obligatoire de formation professionnelle, apprentissage, emploi ;
- -2,1 M€ sur développement économique, la recherche, et l'enseignement supérieur.

1.3. En parallèle, l'investissement a stagné

Les crédits de paiement d'investissement ont pratiquement stagné sur la période : +51 M€ sur la période 2010-2015 quand les recettes d'investissement progressaient de 274 M€.



Cette légère augmentation globale cache de surcroît des reculs sévères sur des secteurs clés de l'action régionale :

- -146,4 M€ sur les lycées ;
- -37,8 M€ sur le logement ;
- -26,5 M€ sur l'enseignement supérieur et la recherche.

L'abandon de toute ambition dans l'investissement se lit également dans l'évolution des autorisations de programme affectées, qui diminuent de 24 M€ entre 2010 et 2015.

1.4. Pour cacher la stagnation de l'investissement, le précédent Exécutif a présenté des budgets en trompe-l'oeil

L'examen de l'exécution des budgets 2010 à 2015 fait apparaître le recours croissant et massif à des autorisations de programme fictives.

En effet, le niveau d'exécution des autorisations de programme, qui constituent le plafond autorisé par l'assemblée régionale pour la réalisation de nouveaux engagements annuels, a connu une baisse significative sur la durée de la précédente mandature, passant de 75 % de l'enveloppe ouvertes au BP 2010, niveau déjà particulièrement bas, à 67 % en 2015 :

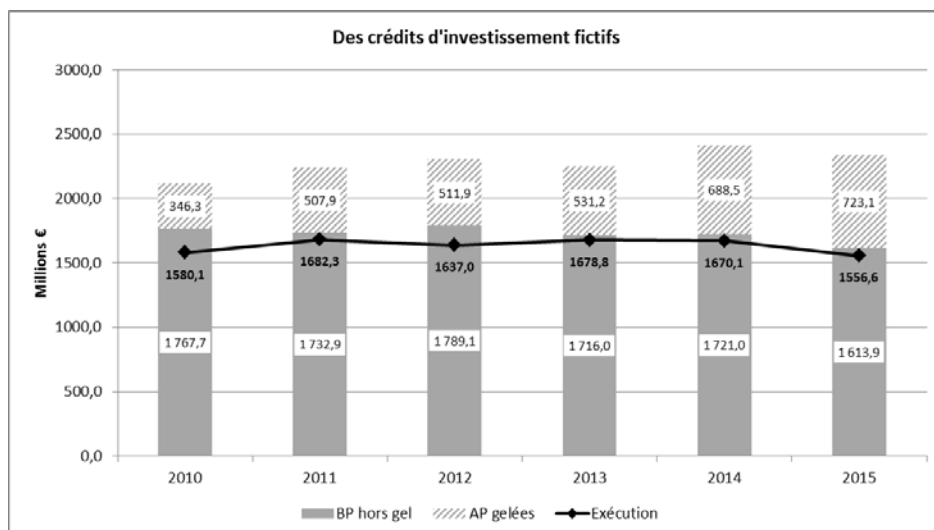
En M€	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
AP ouvertes (BP)	2 113,9	2 240,8	2 301,0	2 247,2	2 409,5	2 337,0
AP affectées (CA)	1 580,1	1 682,3	1 637,0	1 678,8	1 670,1	1 556,6
Taux d'affectation des AP	74,7%	75,1%	71,1%	74,7%	69,3%	66,6%

* prévision

Ce décalage est devenu structurel et s'est accentué sur la durée de la mandature, tant en valeur absolue qu'en termes relatifs. Ces écarts croissants s'expliquent principalement par l'existence d'un volume important d'autorisations de programme « gelées » immédiatement après le vote de l'assemblée régionale, à hauteur de -723 M€ en investissement au dernier budget 2015, dont :

- un volume d'AP « gelées » de 441,5 M€ sur le seul budget des transports (sur un budget d'investissement de 1 002,5 M€ soit 44 % du budget voté) ;
- un montant de 65,8 M€ sur le budget des lycées (soit 15 % du budget voté) ;
- un montant de 44,5 M€ sur le budget de l'environnement (soit 39 % du budget voté) ;
- et 35,5 M€ sur le budget du développement économique (soit 23 % du budget voté).

Au final, sur la période 2010-2015, c'est 3 844,5 M€ (somme de la différence AP ouvertes-AP affectées pour chacune des années), soit 2,3 années d'investissement, qui ont été affichés mais jamais dépensés. En moyenne, le gel a été de 640 M€, soit un montant équivalent au budget annuel d'investissement des transports.

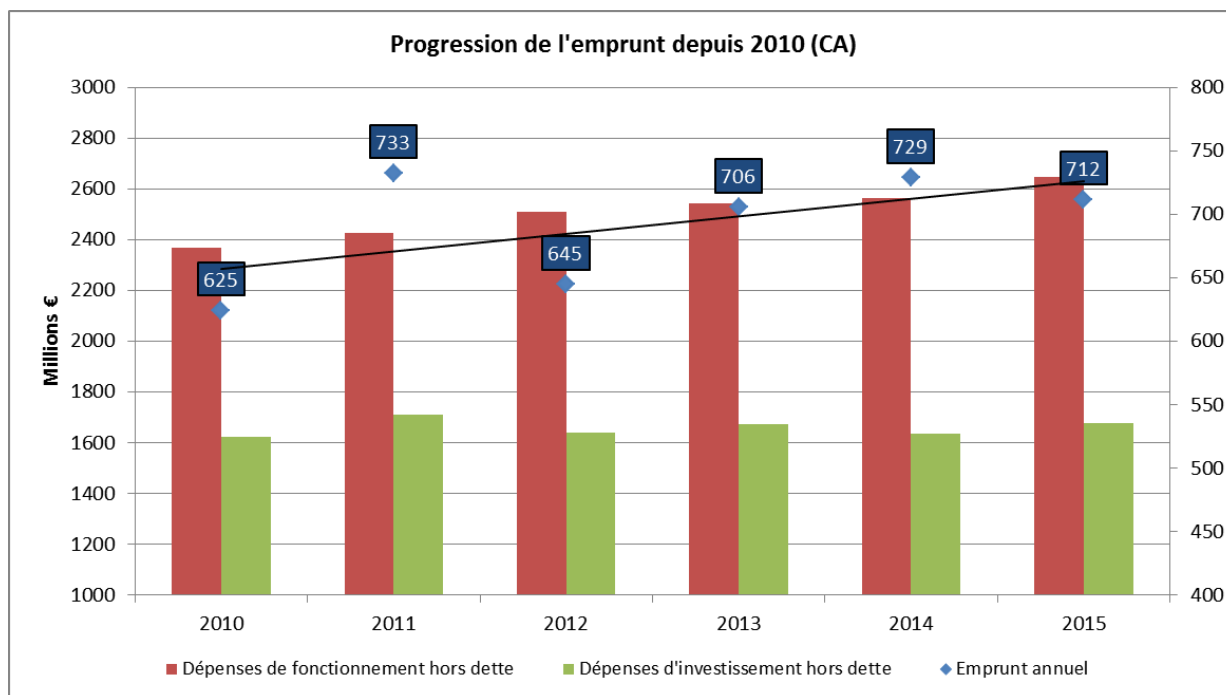


L'existence d'un tel volume d'autorisations de programme votées mais volontairement non mobilisables n'est pas acceptable. A compter du budget 2016, le volume d'autorisations de programme votées devra s'aligner sur des niveaux en ligne avec l'exécution prévisionnelle.

Il convient de signaler que cette pratique délibérée d'insincérité budgétaire a par ailleurs été étendue à certaines dépenses de fonctionnement. Les volumes sont moins importants, mais les autorisations d'engagement fictives étaient placées sur des postes emblématiques : 49,9 M€ au BP 2015, dont 38 M€ sur le budget du secteur de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi (soit 6 % du budget primitif de ce secteur) et 6 M€ sur le budget de fonctionnement du secteur du développement économique (13 % du budget voté).

1.5. Outre la stagnation de l'investissement, la priorité donnée au fonctionnement s'est traduite par une envolée de l'endettement

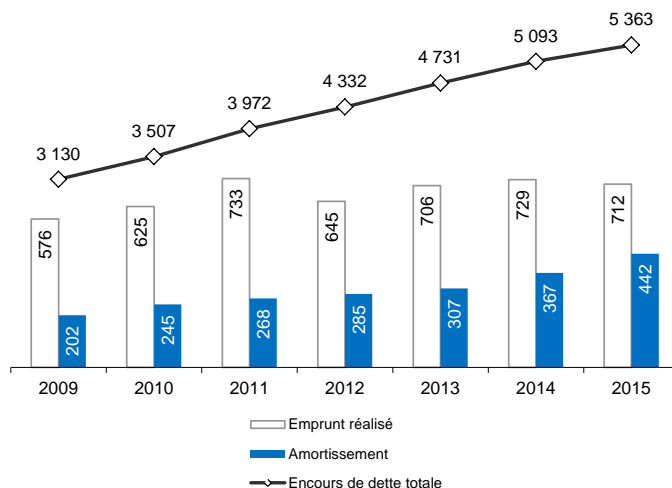
Faute de maîtriser les dépenses de fonctionnement et donc de dégager des marges de manœuvre pour l'investissement, la région a dû s'endetter de manière croissante. En effet, le taux d'épargne brute a baissé de 24,1 % en 2010 à 20,5 % en 2015, et le taux d'épargne nette a, lui, chuté de 16,9 % en 2010 à 7,9 % en 2015 compte tenu du quasi doublement de l'amortissement de la dette entre 2010 et 2015.



Ainsi, entre 2010 et 2015, l'emprunt budgétaire s'est élevé en moyenne à 692 M€ par an pour un montant moyen annuel d'amortissement de la dette de 319 M€. Il en a résulté une hausse de l'encours de dette de 373 M€ par an en moyenne, pour atteindre 5,3 Md€ fin 2015 après 3,1 Md€ fin 2009 : 2,2 Md€ de dette supplémentaire alors que sur la même période l'effort d'investissement annuel (équipement hors dette) est resté globalement stable.

En clair, la hausse de la dette ne s'est pas traduite par des investissements supplémentaires.

Une forte hausse de l'encours de dette



La stratégie d'endettement de la précédente mandature n'est pas soutenable dans le long terme. En prolongeant le montant moyen d'emprunt constaté sur 2010-2015 jusqu'à l'horizon 2021, l'encours de dette se situerait à 7,3 Md€ et représenterait plus de 200% des recettes de fonctionnement projetées à cet horizon.

Dans ce contexte, le poids des charges d'intérêt nettes dans les recettes de fonctionnement pourraient quasiment doubler, en retenant des hypothèses de taux actuelles pourtant particulièrement favorables, pour s'élever à 180 M€ en 2021 contre 101 M€ en 2015.

1.6. Le nouvel Exécutif est contraint de solder le passif de la précédente majorité

La précédente majorité n'a pas su prendre les mesures de gestion qui s'imposaient dans un environnement globalement favorable. Par conséquent, le nouvel Exécutif se trouve confronté à une situation particulièrement difficile avec une baisse des ressources régionales d'une ampleur inédite depuis 1998, une charge de la dette (intérêts et capital) elle aussi d'un montant inédit depuis 1998, et un niveau particulièrement élevé des restes à mandater sur autorisations de programme affectées, de 6 020 M€ à fin 2014 (dernier exercice disponible), situation qui nécessitera encore d'importants besoins en crédits de paiement d'investissement sur les prochains exercices.

Alors que leur évolution prévisionnelle était connue, la Région ne s'est pas préparée à absorber la baisse des recettes de fonctionnement, qui va atteindre 130,1 M€ au BP 2016 par rapport à l'exécution 2015, du fait de la baisse de la dotation globale de fonctionnement et de la péréquation en matière de CVAE. La précédente majorité a ainsi fait preuve d'une gestion irresponsable, dilapidant toutes les marges de manœuvre financières dont elle disposait et renvoyant au nouvel Exécutif le soin de solder le passif ainsi légué.

2. DES CONTRAINTES FINANCIERES D'UNE AMPLEUR INEDITE ET LE CONTEXTE ECONOMIQUE FRAGILE IMPOSENT DE CONDUIRE UNE GESTION EXEMPLAIRE SUR LA MANDATURE

2.1. Un contexte économique fragile

2.1.1. Des facteurs de risque pèsent sur la reprise de l'activité en zone euro

L'économie de la zone euro s'est améliorée en 2015 mais la croissance se poursuit à un rythme modéré.

Après une croissance de +0,4 % au deuxième trimestre 2015, l'évolution du PIB a légèrement ralenti à +0,3 % aux troisième et quatrième trimestres selon l'estimation rapide publiée par Eurostat en février. En moyenne annuelle, le PIB en zone euro en volume augmenterait de +1,5 % en 2015, après +0,9 % en 2014.

Les consommations privée et publique résistent face au manque de dynamisme de l'investissement et au ralentissement des exportations en lien avec le ralentissement du commerce mondial.

Les prix sont restés stables en 2015 (+0,0 %), surtout du fait de la chute des prix du pétrole.

Les prévisions de croissance (Insee – Ifo – Istat) sont de 0,4 % par trimestre au premier semestre 2016. Ces estimations reposent sur une demande intérieure tirant l'activité économique. La baisse des prix du pétrole qui semble plus durable que prévu et la hausse de l'emploi devraient favoriser le pouvoir d'achat, portant la consommation privée.

Cependant, des facteurs de risque pourraient peser sur cette croissance comme l'escalade des tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui affecterait la confiance des consommateurs et des investisseurs, un ralentissement durable de la croissance en Chine et dans d'autres économies de marchés émergents ou la faiblesse des échanges mondiaux.

2.1.2. La France ne profite pas de la timide embellie européenne

Selon les premières estimations de l'Insee, le PIB de la France a progressé de 0,2 % au quatrième trimestre 2015 après +0,3 % au troisième trimestre. L'activité s'accélère en moyenne sur l'année à +1,1 % en 2015 après +0,2 % en 2014.

La consommation privée s'est repliée au quatrième trimestre 2015.

L'investissement est en hausse à +0,8 % au quatrième trimestre 2015 mais recule en moyenne sur l'année à -0,1 %.

Le commerce extérieur a lui aussi pesé sur la croissance : les exportations progressant moins que les importations.

Le chômage continue d'augmenter (+0,2 point au troisième trimestre 2015 par rapport au troisième trimestre 2014) et le nombre de demandeurs d'emploi reste très élevé, y compris en Ile-de-France, alors que dans pratiquement tous les autres pays d'Europe, il recule.

Dans le projet de loi de finances pour 2016, le Gouvernement a anticipé une croissance de +1,5 % pour l'année 2016, supérieure aux perspectives du FMI et de l'OCDE, publiées plus récemment et qui prévoient une augmentation de +1,3 %, en ligne avec le consensus des économistes.

	2015	PLF 2016		OCDE		FMI		Commission européenne		Consensus	
		<i>septembre</i>		<i>novembre</i>		<i>janvier</i>		<i>février</i>		<i>février</i>	
		2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
France											
PIB	1,1%	1,5%	-	1,3%	1,6%	1,3%	1,5%	1,3%	1,7%	1,4%	1,5%
Inflation	0,1%	1,0%	-	1,0%	1,2%	-	-	0,6%	1,3%	0,8%	1,3%
Zone euro											
PIB	1,5%	1,8%	-	1,8%	1,9%	1,7%	1,7%	1,7%	1,9%	1,6%	1,7%
Inflation	0,0%	1,1%	-	0,9%	1,3%	-	-	0,5%	1,5%	0,4%	1,4%
Etats-Unis											
PIB	2,4%	2,8%	-	2,5%	2,4%	2,6%	2,6%	2,7%	2,6%	2,2%	2,4%
Inflation	0,8%	-	-	1,0%	1,8%	-	-	1,2%	2,2%	1,3%	2,2%

2.1.3. L'Ile-de-France ne profite pas de sa situation de région-capitale

En témoigne la situation du marché du travail francilien, avec, à fin décembre 2015, une variation sur un an du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A qui s'élève à +3,0% en Île-de-France contre +2,6% en France métropolitaine.

Au-delà, les analyses les plus récentes sur la conjoncture décrivent une activité mitigée (CROCIS janvier 2016) :

- L'année 2015 s'est clôturée par une accélération des cadences de production dans l'industrie mais l'activité dans les services marchands a été affectée par les attentats de novembre, notamment dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.
- Les créations d'entreprises en Ile-de-France ont augmenté en 2015 : à fin décembre, presque 144 000 entreprises ont ainsi été créées, soit +1,3% par rapport à décembre 2014. Le nombre de défaillances d'entreprises s'est également accéléré (+4,6% sur un an à fin septembre 2015), alors qu'il s'est stabilisé en France métropolitaine (-0,1%).
- Point de fragilité, l'immobilier francilien se redresse légèrement. Dans le résidentiel, après trois ans et demi de baisse, le prix dans l'ancien a augmenté de +0,8% au troisième trimestre 2015 par rapport au trimestre précédent. Toutefois, sur un an, les prix immobiliers franciliens, tous types de biens confondus, sont en baisse à -1,1%. Les tendances en matière de construction de bureaux sont haussières.

Au total, l'activité francilienne, en lien avec le scénario retenu pour la France, pourrait progresser dans les prochains mois mais la reprise pourrait être retardée par les facteurs

défavorables tels que la faiblesse de la consommation ou l'affaiblissement des échanges mondiaux.

2.2. Des perspectives fortement contraintes en recettes par rapport à l'exécution 2015, au regard de la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat ainsi que d'une progression limitée des autres recettes permanentes

Sur la base d'une prévision d'exécution 2015 en recettes hors emprunt égale à 4 209,0 M€, les recettes régionales pourraient atteindre 4 021,1 M€ en 2018. Les recettes régionales pourraient ainsi décroître en 2018 de -3,8% par rapport à l'exécution 2015, après retraitement de la recette exceptionnelle de 30,0 M€ inscrite en 2015 au titre d'une reprise sur provision (-132,4 M€ en recettes de fonctionnement et -25,5 M€ en recettes d'investissement) :

- **En 2016**, le total des recettes permanentes hors reprise sur provision connaîtrait une **forte baisse par rapport à la prévision d'exécution 2015 (-124,5 M€, soit -3,0%), inédite depuis 1998**, sous l'effet d'une diminution des recettes de fonctionnement (-100,1 M€), ainsi que des recettes d'investissement (-24,4 M€) :
 - Cette diminution des recettes de fonctionnement en 2016 (-100,1 M€, soit -2,9% par rapport à 2015) est directement liée à la **baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** dans le cadre de la participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics imposée par le Gouvernement (-76,0 M€ par rapport au montant 2015). En 2016, le budget régional sera également affecté par une **baisse du produit de fiscalité directe** de -75,4 M€ par rapport à 2015 (soit -9,4%), compte tenu d'un prélèvement multiplié par 7 en 2016 (de -10,6 M€ à -74,9 M€, soit -64,3 M€), au titre de la péréquation des ressources perçues par les régions en 2015 (la prévision de CVAE brute serait quant à elle en baisse de -11,3M€ par rapport à l'exécution 2015, soit -0,8%). **Les recettes de fonctionnement de la Région subiraient en définitive un choc négatif de -140,3 M€ en 2016 par rapport à l'exécution 2015, rien que sous l'effet de la baisse des dotations et du prélèvement au titre de la péréquation.** Il faut noter toutefois la création en LFR 2015 d'une taxe additionnelle régionale sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur l'immobilier d'entreprise, pour un taux de 0,6 % et un rendement attendu de 32 M€ par an à partir de 2016.
 - Les recettes d'investissement devraient elles aussi diminuer en 2016 (-24,4 M€, soit une diminution de -3,4 % par rapport à l'exécution 2015), compte tenu essentiellement de la nouvelle réforme de la redevance pour création de bureaux, commerces et entrepôts (RCBCE).
- **En 2017, la baisse des recettes se poursuivrait (-53,7 M€ soit -1,3 % par rapport à 2016)** sous l'effet d'une nouvelle baisse des dotations de l'Etat (à nouveau -76,0 M€ de DGF par rapport au montant 2016), malgré une dynamique sur la fiscalité directe locale qui redeviendrait, selon le Gouvernement, positive (+3,0 % entre 2016 et 2017), compte tenu d'une hausse attendue du produit brut de la CVAE. Les recettes d'investissement pourraient se stabiliser en 2017.
- **En 2018, les recettes pourraient croître à nouveau, mais à un rythme très modéré (+20,4 M€, soit +0,5% par rapport à 2017), sous les effets conjugués de la reprise économique et de l'arrêt des baisses de dotations de l'Etat.** Seules les recettes de fonctionnement progresseraient sous l'effet de la dynamique de la fiscalité directe locale (+2,3%), ainsi que de la progression de certaines recettes fiscales sur l'ensemble de la période 2016-2018 : +4,6% pour la taxe sur les cartes grises, +11,3% pour les frais de gestion de fiscalité directe, +7,4% pour la nouvelles taxe d'apprentissage.

En définitive, les recettes permanentes vont baisser sur la période 2016-2018. La tendance à la hausse des recettes fiscales de fonctionnement resterait insuffisante (+64,6 M€ sur la période 2017-2018, soit +2,4%) pour compenser la péréquation CVAE et la baisse des dotations de l'Etat, alors que la section d'investissement serait globalement stabilisée.

2.2.1. Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes fiscales de la section de fonctionnement

La fiscalité directe régionale

Globalement, la fiscalité directe régionale pourrait baisser de -9,4% en 2016 pour progresser à nouveau de +3,0% en 2017 et +2,3% en 2018, ce qui conduirait au total à une **baisse de -4,6% sur la période 2016-2018** :

- La CVAE avant prélèvement au titre des deux péréquations (fonds national de garantie individuelle des ressources et fonds de péréquation des ressources perçues par les régions) prévue pour le budget 2016 repose sur une prévision de 1 352,1 M€, en baisse de -0,8% par rapport à la prévision d'exécution 2015. Cette prévision s'appuie sur l'état 1386-RC communiqué au mois de décembre 2015 par le service de fiscalité directe locale de la DRFIP et contenant une estimation de la CVAE acquittée en 2015 sur le territoire et qui doit être reversée à la Région en 2016. Compte tenu des hypothèses macroéconomiques de la LFI 2016, le produit brut de CVAE perçu par la Région pourrait ensuite progresser de **+3% entre le budget 2016 et le budget 2018**. L'augmentation du produit de CVAE avant prélèvement au titre des deux péréquations serait ainsi de +2,1% sur l'ensemble de la période 2016-2018. Cette progression reste toutefois très incertaine, compte tenu de la difficulté constatée, année après année, des services du ministère des finances à anticiper l'évolution de la CVAE.
- Les IFR pourraient progresser légèrement en 2016 (122,0 M€) par rapport à la prévision d'exécution 2015 (121,4 M€). Les IFR pourraient progresser de **+1,4% sur la période 2016-2018**, conformément aux modalités d'indexation des tarifs des deux composantes régionales. Le tarif de la première composante, l'IFER sur le matériel ferroviaire roulant, est indexé sur l'évolution des prix à la consommation des ménages (le taux d'évolution prévisionnel associé à la LFI 2016 est de +1%). La deuxième composante d'IFER, celle sur les répartiteurs principaux téléphoniques, n'est pas concernée par ce mécanisme d'indexation.
- Mais la péréquation des ressources perçues par les régions, au regard de la progression de la CVAE effectivement perçue en 2015 (1 363,4 M€, soit +7,8% par rapport à l'exécution 2014), devrait connaître une très forte progression en 2016 (de -10,6 M€ en 2015 à -74,9 M€ en 2016, soit une **multiplication du prélèvement par 7**), puis osciller entre -70 et -80 M€ en 2017 et 2018³. Le montant du prélèvement au titre du fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) est quant à lui figé au niveau de 2013, à savoir -674,8 M€.

³ L'estimation du niveau de prélèvement pour 2017 (69,6 M€) et pour 2018 (77,7 M€) correspond cependant à un maximum. En effet, en l'absence de données des autres régions sur l'évolution en 2016 et en 2017 de leurs ressources rentrant dans l'assiette du calcul de cette péréquation, la prospective se fonde à l'heure actuelle sur l'application du mécanisme de garantie prévu à l'article 113 de la LFI 2013 : « Le montant du prélèvement ne peut excéder, pour une région ou la collectivité territoriale de Corse contributrice, 50 % de la différence entre les ressources définies au I et perçues l'année précédant la répartition et ces mêmes ressources perçues en 2011 ».

Transfert d'une partie de la CVAE des départements aux régions

L'article 89 de la LFI 2016 porte la part de CVAE revenant aux régions à 50% à compter de 2017, contre 25% actuellement, réduisant à 23,5% la part revenant aux départements. Une attribution de compensation financière versée par les régions aux départements est cependant prévue pour ajuster le partage des ressources à la hauteur des transferts de compétences entre les départements et les régions prévus à l'article 15 de la loi NOTRe.

Un rapport remis par le Gouvernement au Parlement avant le 15 septembre 2016 examinera notamment les « mécanismes de compensation des transferts de compétences en Île-de-France, compte tenu des modalités spécifiques d'exercice de la compétence transports ».

En l'état actuel du droit, il n'y a pas de gain pour la Région autre que le bénéfice de l'éventuelle dynamique de l'assiette CVAE à partir de 2018 sur la part transférée, au regard du caractère figé de l'attribution de compensation financière au niveau de 2017.

Les autres recettes fiscales de la section de fonctionnement

La progression sur la période des autres recettes fiscales de la section de fonctionnement (+3,9% entre la prévision d'exécution 2015 et 2018) est portée par l'augmentation attendue du produit de la taxe d'apprentissage, de la taxe régionale sur les cartes grises, ainsi que des frais de gestion de fiscalité directe, et de la modulation de TICPE. Il faut noter également la création d'une taxe additionnelle régionale sur les DMTO de l'immobilier d'entreprise destinée à compenser la perte de produit de RCBCCE occasionnée par la réforme inscrite en LFR 2015.

- La part de nouvelle taxe d'apprentissage (NTA) entrant dans la constitution de la Ressource régionale à l'apprentissage (RRA), telle que définie dans la LFR d'août 2014, devrait progresser de **+7,4% sur la période 2016-2018**, sur la base des hypothèses de croissance de la masse salariale du secteur privé mentionnées dans le rapport économique, social et financier (RESF) annexé au PLF 2016. La Région pourrait recevoir **230,4 M€** de taxe d'apprentissage en 2016 (puis 236,7 M€ en 2017 et 244,2 M€ en 2018), sur la base d'une hypothèse de croissance de la masse salariale prudente de +2,5% en 2016 puis +3% en 2017 et +3,5% en 2018 (contre 2,8%, 3,1% et 3,7% selon le RESF annexé au PLF 2016) et de la répartition actuelle entre régions de la part dynamique de la NTA.
- La part de TICPE qui constitue, avec la taxe d'apprentissage, la RRA, devrait progresser au rythme de **+2% par an** en moyenne (+1,4% en 2016 ; +1,7% en 2017 et +2,8% en 2018) puisque la loi indexe le montant versé sur la masse salariale du secteur privé de l'avant dernière année mentionnée au rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances de l'année. En 2016, son produit devrait être égal à **22,8 M€** (puis 23,2 M€ en 2017 et 23,8 M€ en 2018).
- Pour ce qui est de la part de TICPE perçue en compensation du versement des primes aux employeurs d'apprentis, et dont les montants versés et garantis sont fonction des modalités de calcul de la compensation, celle-ci a été inscrite à hauteur de **34,0 M€** pour la Région en

LFI 2016 (233 M€ x 14,60741%), soit une baisse d'environ 17% par rapport au montant perçu en 2015 (qui devait être versé sous forme de TICPE pour 37,3 M€ ou sous forme de dotation pour 3,4 M€, mais qui a finalement été versé exclusivement sous forme de TICPE à hauteur de 40,8 M€). A partir de la fin du régime transitoire en 2017, la Région ne versera des primes qu'aux employeurs de moins de 11 salariés, ce qui donnera lieu à une diminution du produit de -0,4 M€ à partir de 2017, toutes choses égales par ailleurs. Ce niveau de compensation pourra être ajusté en fonction de la progression constatée du nombre d'apprentis.

- Par ailleurs, la Région percevra en 2016 une nouvelle part de TICPE au titre de la compensation du versement des aides au recrutement d'apprentis supplémentaires mises en place en 2015. Prévues au X de l'article 38 de la LFI 2016, cette nouvelle part est assise sur les consommations de carburants nationales et le montant versé à chaque région résulte des modalités de calcul de la compensation, c'est-à-dire au prorata du nombre d'aides versées par les régions entre le 1^{er} juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en cours. Un montant provisionnel a été inscrit en LFI 2016 pour la Région à hauteur de 7,2 M€ (36,345 M€ x 19,73%). Ce montant, qui sera ajusté en LFR 2016, correspond au montant que la Région a perçu en 2015, sous forme de dotation, sur la base des aides versées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 juin 2015. En année pleine, le nombre d'aides à verser est estimé à 11 000, ce qui devrait ouvrir pour la Région un droit à compensation égal à **11,0 M€ dès 2016** (pour les aides versées entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016). Ce montant est reconduit pour 2017 et 2018.

RESSOURCES DEEDIES A L'APPRENTISSAGE	Nature de la recette	CA 2013 (en M€)	BP 2014 (en M€)	CA 2014 (en M€)	BP 2015 (en M€)	Exé 2015 (en M€)	Prév 2016 (en M€)
Anciennes dotations pour l'apprentissage		202,76	236,80	229,59	0,00	0,00	0,00
Dont contribution au développement de l'apprentissage	Fiscalité	107,99	106,97	110,10			
Dont fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) - 1 ^{ère} partie (péréquation)	Dotation du compte d'affectation spéciale FNDMA (CAS FNDMA)	27,67	27,83	27,76			
Dont fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) - 2 ^{ème} part (COM Apprentissage)	Dotation du compte d'affectation spéciale FNDMA (CAS FNDMA)	67,09	65,00	65,00			
Dont versement complémentaire du CAS FNDMA pour les autres dépenses d'apprentissage	Dotation du compte d'affectation spéciale FNDMA (CAS FNDMA)		37,00	26,73			
Ressource régionale pour l'apprentissage		0,00	0,00	0,00	250,54	249,81	253,19
Dont fraction régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage	Fiscalité				228,08	227,35	230,41
Dont TICPE - Ressource régionale à l'apprentissage	Fiscalité				22,46	22,46	22,77
SOUS TOTAL DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE		202,76	236,80	229,59	250,54	249,81	253,19
Dotation générale de décentralisation - indemnité compensatrice forfaitaire	Dotation générale de décentralisation	119,01					
TICPE - Compensation du versement des primes aux employeurs d'apprentis	Fiscalité		17,30	24,69	37,25	40,78	34,04
Dotation de compensation du versement des primes aux employeurs d'apprentis	Dotation du compte d'affectation spéciale FNDMA (CAS FNDMA)		66,70	52,13	3,43		
SOUS TOTAL COMPENSATION DES PRIMES		119,01	84,00	76,83	40,68	40,78	34,04
Dotation de compensation du versement des primes aux employeurs d'apprentis	Dotation du compte d'affectation spéciale FNDMA (CAS FNDMA)					7,17	
TICPE - Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire	Fiscalité						11,00
SOUS TOTAL AIDE AU RECRUTEMENT D'APPRENTIS						7,17	11,00
TOTAL RESSOURCES DEEDIES A L'APPRENTISSAGE		321,76	320,80	306,42	291,22	297,76	298,22

- Les frais de gestion de fiscalité directe, destinés au financement de la formation professionnelle en remplacement de la « DGD formation professionnelle » à compter de 2014, ont quant à eux été inscrits à hauteur de 650 M€ pour les Régions en LFI 2016. La Région pourrait recevoir à ce titre **84,3 M€** en 2016, soit une hausse sensible de +5,6% par rapport à la prévision d'exécution 2015. Le rythme de progression pourrait se maintenir à un niveau soutenu en 2017 et 2018, au regard de l'augmentation éventuelle des taux adoptés par le bloc communal pour la CFE et la TH (par prudence, le taux de 2,7% est appliqué sur 2017 et 2018, qui correspond à la croissance du produit observée en 2015).

- La Région percevra également une part de TICPE affectée à la formation professionnelle, prévue en LFI 2016 à hauteur de **39,6 M€** (305 M€ x 12,96859%) soit +1,5% par rapport au montant de 2015, en cohérence avec les prévisions d'évolution des consommations de carburant à l'échelle du territoire national (la part de TICPE affectée aux régions au titre du financement de la formation professionnelle est assise sur les consommations nationales). Ce montant est reconduit dans la prospective en 2017 et 2018.

Pour ce qui est du produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules, les analystes du secteur observent une reprise du marché automobile depuis 2015 :

- Dans son tableau de bord du mois de décembre 2015, le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) constate une hausse de +6,8 % des immatriculations de voitures particulières neuves en Île-de-France entre 2014 et 2015. Dans ce contexte de reprise, le CCFA prévoit une hausse de 4 % à 5 % des immatriculations de voitures neuves en France en 2016, sachant que les véhicules neufs sont à l'origine d'environ 1/3 des immatriculations. Le marché des voitures d'occasion a quant à lui progressé de 2,1 % en 2015. Il avait atteint au T2 2015, selon le Commissariat général à l'écologie et au développement durable, son niveau trimestriel le plus élevé depuis le premier trimestre 2008.
- Sur la base de ces constats, il est proposé de retenir une **hypothèse de progression de +2,5 % en 2016** par rapport à la prévision d'exécution 2015 (+4 % pour le marché du neuf et +2 % pour le marché de l'occasion), pour atteindre un niveau proche de **350 M€**
- **En 2017 et 2018**, au regard de l'évolution attendue du contexte macro-économique, la progression pourrait s'établir à **+1 % par an**.

En ce qui concerne la taxe sur les bureaux (TSB, ex-FARIF), la recette perçue en 2015 est égale à 182 938 800 €, qui correspond au produit plafond que la Région peut percevoir en application de l'article L 4414-7 du CGCT. A droit constant, il est donc proposé de reprendre ce montant sur la période 2016-2018.

S'agissant de la TICPE, si le montant perçu au titre du droit à compensation des charges transférées depuis 2004 est garanti par l'Etat, tel n'est pas le cas du produit des deux modulations de TICPE adoptées par le Conseil Régional qui dépendent des consommations réelles de carburants sur le territoire francilien :

- Le montant du droit à compensation des transferts de compétences, légalement garanti, serait en 2016 de l'ordre de **880,9 M€**. Ce montant est repris en 2017 et 2018.

Par rapport à 2015, l'instruction du 7 janvier 2016 relative aux compensations financières des transferts de compétences inscrites dans la loi de finances initiale pour 2016, donne la liste des ajustements du droit à compensation prévus en LFI 2016 et applicables à compter de 2016 (« tranche 2016 »). Ont été ajoutés :

- le droit à compensation en année pleine pour les transferts de la loi « formation professionnelle » du 5 mars 2014 : **34,3 M€** pour la Région, dont +1,2 M€ en 2016 au titre de la première vague de transferts de la formation des détenus en établissement en gestion déléguée ;
- le droit à compensation des charges liées au transfert de compétences de l'Etat en matière de gestion des fonds européens prévu par la loi MAPTAM, au titre des transferts de la 2^e vague (transferts au 1^{er} janvier 2016, **0,3 M€** pour la Région) ;

- le droit à compensation provisionnel des dépenses d'investissement du CREPS d'Île-de-France (**0,6 M€**), dans le cadre de la décentralisation partielle des CREPS prévue par la loi NOTRe et effective au 1^{er} janvier 2016⁴.

Compensation des transferts issus des lois MAPTAM et NOTRe

La LFI 2016 tire les conséquences des transferts résultant de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui nécessitent la définition des modalités de compensation en loi de finances⁵.

Sont ainsi compensées les charges nouvelles résultant du transfert de compétence de l'Etat en matière de gestion des fonds européens ainsi que du transfert des centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS), dans les conditions déterminées par le II de l'article 91 de la loi MAPTAM et le II de l'article 133 de la loi NOTRe.

Le droit à compensation de la Région au titre de ces deux transferts s'élève en 2016 à **0,9 M€** versé sous la forme d'une nouvelle part de TICPE obtenue pour l'ensemble des régions par l'application d'une fraction du tarif de TICPE aux quantités de carburants vendues chaque année sur l'ensemble du territoire national (I de l'article 38 de la LFI 2016).

- En ce qui concerne les modulations : modulation « 2007 » et modulation « Grenelle », sachant que seule la modulation 2007 est inscrite en section de fonctionnement :
 - Si l'on constate une baisse du produit à structure constante quasi-continue depuis leur mise en place (cf. Rapport diverses dispositions fiscales présenté au CR du 24 septembre 2015), les consommations régionales de décembre 2014 à novembre 2015 ont été supérieures à celles de décembre 2013 à novembre 2014 d'environ +10% (hors régularisations), dégageant un produit supérieur d'une vingtaine de millions d'euros à la prévision budgétaire pour le total des deux modulations (+11,4 M€ pour la modulation 2007 et +11,1 M€ pour la modulation Grenelle)⁶.
 - Pour 2016, le tome I des évaluations des voies et moyens annexé au PLF 2016 prévoit une évolution des consommations moins dynamique qu'en 2015, mais toutefois positive⁷. Si l'alourdissement de la fiscalité à partir du 1^{er} janvier (montée en charge de la contribution climat énergie et réduction de l'avantage fiscal sur le diesel par rapport à l'essence) devrait peser sur les prix à la pompe, les cours du pétrole devraient rester faibles en 2016 au regard des perspectives de retour du

⁴ Le versement des compensations liées aux transferts issus des lois MAPTAM et NOTRe fait l'objet de la création d'une nouvelle part de TICPE, assise sur les consommations nationales. Le droit à compensation en année pleine pour les transferts de la loi « formation professionnelle » du 5 mars 2014 est, quant à lui, intégré à la part de TICPE régionalisée créée à l'article 52 de la LFI 2005.

⁵ Afin d'assurer le respect des obligations posées par l'article 72-2 de la Constitution (« ... Tout transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice. Toute création ou extension de compétences ayant pour conséquence d'augmenter les dépenses des collectivités territoriales est accompagnée de ressources déterminées par la loi. »)

⁶ Cette augmentation des consommations en 2015 s'est retrouvée au niveau national, dans une moindre proportion (+3% pour le supercarburant et +0,8% pour le gazole selon le tome I des évaluations des voies et moyens annexé au PLF 2016), en lien avec la baisse des prix du pétrole, ainsi qu'un ralentissement de la substitution du gazole à l'essence dans le parc des voitures particulières.

⁷ « L'évolution spontanée de la TICPE État devrait ainsi s'établir à +0,3 % en 2016, soit un ralentissement par rapport à 2015 sous l'effet d'une évolution des consommations moins dynamique. Les hypothèses de consommation sous-jacentes à cette évolution sont en effet les suivantes : - une augmentation de la consommation de supercarburants de 2,3 % par rapport à 2015, tandis que la consommation de gazole diminuerait de 0,2 % du fait de la poursuite du ralentissement de la diésélisation du parc des voitures particulières ; - une diminution de la consommation de fuel domestique et de gazole non routier de - 1 % par rapport à 2015 ».

pétrole iranien sur le marché mondial avec la levée des sanctions et du ralentissement économique chinois. Pour la Région Ile-de-France, il est proposé d'inscrire un montant de **77,0 M€** au titre de la modulation « 2007 » en section de fonctionnement (et un montant de 73,0 M€ au titre de la modulation « Grenelle » en section d'investissement), ce qui correspond à une progression prudente d'environ +5 M€ par rapport au budget primitif 2015 (pour chacune des deux modulations), c'est-à-dire la moitié de l'écart entre la prévision budgétaire 2015 et le réalisé sur cette même année.

Recherche d'un relais aux modulations de TICPE après 2016

Le pouvoir encadré de modulation accordé aux Régions depuis le 1^{er} janvier 2007 (1,77 €/hl pour les supercarburants et de 1,15 €/hl pour le gazole) est soumis à une autorisation triennale de l'Union Européenne. La dernière autorisation a été accordée pour les années 2013 à 2015. **L'UE a ensuite fait savoir mi-2014 qu'elle considérait ce pouvoir de modulation contraire aux règles européennes et qu'elle ne souhaitait pas de fait renouveler cette dernière**, au motif que cette modulation conduit à des prix nationaux différenciés. La TICPE Grenelle est également menacée selon la même logique.

L'Etat français a sollicité une prorogation de un an pour l'année 2016, arguant notamment des fusions, et de la difficulté de réformer tout à la fois au niveau régional.

Il convient à présent de préparer l'après TICPE modulation. Plusieurs options se présentent, qui doivent faire l'objet d'une réflexion au sein de l'ARF en lien avec l'Etat :

- Rehausser le taux de taxation de l'Etat à hauteur des anciennes modulations régionales et reverser aux Régions le surplus de produit fiscal encaissé à ce titre.
- Obtenir une nouvelle ressource fiscale en remplacement de la TICPE modulation.
- Profiter de la refonte de la TICPE modulation pour retravailler plus globalement sur la fiscalité énergétique et écologique des Régions.

En tout état de cause, la prospective continue d'intégrer en 2017 et 2018 un montant de recettes équivalent aux produits de modulations 2007 et Grenelle perçus en 2016, même si le vecteur pourrait être différent.

Les dotations de l'Etat de la section de fonctionnement

Entre 2015 et 2018, la diminution des dotations de l'Etat de la section de fonctionnement s'établirait au total à -24,4%. Au terme de cette période, les dotations (dotations de la section de fonctionnement ainsi que les 86,1 M€ de la dotation régionale d'équipement scolaire en section d'investissement) ne devraient plus représenter que 14,4% des recettes permanentes régionales, pour plus du double en 2007.

- Sur la DGF :

- La loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 fixe un objectif triennal total de réduction des concours de l'Etat de -11 Md€, c'est-à-dire de -3,67 Md€ par an entre 2015 et 2017. En 2016, les collectivités territoriales subiront donc une nouvelle diminution nette de -3,67 Md€ des concours financiers. La DGF des régions est ainsi diminuée à nouveau de -451 M€. Cette baisse est répartie au prorata des recettes totales des régions.

- Pour la Région IDF, cet effort représente **en 2016 une nouvelle baisse de la DGF de -76,0 M€** sur la base des données financières issues des comptes administratifs 2013, utilisées pour calculer la répartition de la baisse des dotations sur l'année 2015.
- **La DGF régionale s'élèverait donc à 552,2 M€ en 2016, et à 476,1 M€ en 2017 et 2018.** En 2018, la DGF versée à la Région sera ainsi inférieure de -258,5 M€ à celle versée en 2013 (soit 6,3% des recettes totales du budget régional 2013).
- Sur les autres dotations de la section de fonctionnement :
 - La dotation générale de décentralisation (DGD), destinée à compenser une part des compétences transférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation, a été très largement réduite avec la suppression de sa composante ICF, indemnité compensatrice forfaitaire, dans le cadre de la réforme du financement de l'apprentissage en 2014. Le montant prévu sur la période 2016-2018 correspond à la recette perçue en 2015 (**8,8 M€**)⁸.
 - La dotation pour perte de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale est amenée à décroître, au regard de l'intégration de certaines de ses composantes dans le périmètre des variables d'ajustement et donc de leur assujettissement à minoration. Il est proposé d'inscrire pour 2016 un montant égal à **8,8 M€**, qui correspond au montant perçu par la Région en 2015 (9,0 M€), auquel a été appliqué le taux d'évolution prévisible de cette dotation entre 2015 et 2016 pour l'ensemble des départements et des régions auxquels elle est versée, sur la base des montants inscrits en LFI 2015 et en LFI 2016 (655 M€ en 2015 pour 635 M€ en 2016, soit -3,1%). Ce montant est reconduit pour 2017 et 2018.

Les recettes diverses de la section de fonctionnement

Les recettes diverses de la section de fonctionnement prévues pour 2016 pourraient s'établir globalement à **129,5 M€**, soit un montant en hausse par rapport à la prévision d'exécution 2015 hors reprise sur provision (+10,6 M€, soit +8,9%). Sur la période 2016-2018, les recettes diverses de la section de fonctionnement connaîtraient en revanche une érosion :

- Les recettes sur créances : les produits d'intérêts associés aux créances que la Région détient à l'encontre de la RATP ainsi que de SNCF Mobilités et SNCF Réseau pourraient, compte-tenu du niveau actuel du taux (l'index TEC 10), être nuls sur la période.
- Le montant prévu en 2016 au titre des versements du fonds social européen (hors nouvelle programmation) s'élève à **11,8 M€**. Il correspond au versement du solde définitif de la programmation 2000-2006, attendu en 2016 à hauteur de 2,7 M€, ainsi qu'à un versement maximum de 9,1 M€ au titre des derniers dossiers de la programmation 2007-2013 (sous réserve de l'obtention de la certification de ces dossiers par la DRFIP). Les versements au titre de ces deux programmations devraient s'éteindre après 2016.
- Les fonds européens à percevoir au titre de la programmation 2014-2020 dans le cadre des nouvelles responsabilités régionales d'autorité de gestion : en prévisionnel, les chapitres dédiés à la gestion de ces fonds en fonctionnement et en investissement sont équilibrés en recettes et dépenses. L'instruction du 11 février 2015 relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014-2020

⁸ Ce montant intègre la revalorisation de +0,3 M€ opérée en 2014 dans le cadre de la compensation du transfert de compétences relatif à la coordination et au financement de la culture scientifique, technique et industrielle prévu dans la loi « Enseignement supérieur et recherche » du 22 juillet 2013.

indique que « les recettes attendues en contrepartie des dépenses exposées au titre des programmes européens sont à considérer comme des recettes certaines et ont en conséquence vocation à être inscrites au budget de l'exercice concerné ». En 2016, la Direction des financements européens propose d'inscrire 37,9 M€ en CPF (23,6 M€ au titre du FSE, 2,3 M€ au titre du FEDER et 12,0 M€ au titre du FEADER), pouvant ainsi donner lieu à l'inscription de montants équivalents en recettes. Ces montants sont reconduits en 2017 et en 2018.

- La contribution des familles aux services de restauration et d'hébergement (ex-FARPI) est évaluée à **20,7 M€** en 2016 et prend en compte la distinction entre les lycées qui relèvent de l'application de la politique tarifaire au Quotient familial et ceux qui n'en relèvent pas. A ce stade, la prévision 2016 est reconduite pour 2017 et pour 2018.
- La recette prévue au titre des produits financiers (recettes de swaps) s'établit à **22,494 M€** en 2016, 23,321 M€ en 2017 et 13,392 M€ en 2018.
- La recette prévue au titre des ICNE, intérêts courus non échus, pourrait être nulle en 2016, 2017 et 2018, compte tenu de l'absence d'intérêts à percevoir sur les créances RATP, SNCF Mobilités et SNCF Réseau si les conditions actuelles de taux se maintiennent.
- Les autres recettes diverses de fonctionnement sont évaluées, après échanges avec chaque service concerné, à **36,6 M€** en 2016, soit :
 - 0,8 M€ au titre du conventionnement avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).
 - 1,2 M€ de participation de l'Etat au titre du financement des emplois d'avenir de la Région.
 - 6,2 M€ au titre du versement du solde de la participation 2015 du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSP) pour la mise en place du Compte personnel de formation (CPF).
 - 12,9 M€ au titre du reversement du solde définitif 2014 et du solde prévisionnel 2015 de trop perçus sur les subventions de fonctionnement aux CFA.
 - 2,5 M€ au titre de la convention de partenariat 2016 entre la Région et Pôle emploi portant sur les modalités de financement des formations sanitaires et sociales.
 - 1,0 M€ au titre de remboursements d'assurances contractées sur les lycées d'Île-de-France.
 - 0,4 M€ au titre du reversement du Fonds national de compensation du supplément familial de traitement (FNCSFT) pour les agents des lycées.
 - 3,2 M€ au titre des reversements des départements pour les dépenses de personnels liées au fonctionnement des CMR.
 - 3,4 M€ au titre des reversements des départements pour les dépenses de fluides liées au fonctionnement des CMR.
 - 2,0 M€ au titre de la participation du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) au dispositif « 1 euros pour deux euros ».
 - 2,0 M€ au titre de la participation de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au Plan régional de prévention des déchets.
 - 1,0 M€ au titre de reversements d'excédents de subventions liés à la fin du marché public relatif à l'externalisation de l'instruction et de la gestion du dispositif Pm'up.

Pour 2017 et 2018, il est proposé de maintenir à ce stade les prévisions « d'autres recettes diverses » à un niveau équivalent à 2016. En effet, les projets et dispositifs destinés à s'éteindre sur la période seront renouvelés pour certains d'entre eux, ou remplacés par d'autres projets et dispositifs qui généreront des recettes même si les montants sont très difficiles à prévoir aujourd'hui⁹.

⁹ Il faut noter que la plupart des dispositifs mentionnés dans le recensement des recettes diverses font l'objet d'une inscription en dépenses au moins équivalentes aux recettes perçues au titre des subventions ou co-financements. Ainsi, une baisse de certaines de
Rapport DOB 2016_V20160304_12h30_Livraison revu présidente 04/03/16 19:03:00
19H08def

2.2.2. Les recettes de la section d'investissement

Les recettes fiscales de la section d'investissement

Par rapport à la prévision d'exécution 2015, les recettes fiscales de la section d'investissement pourraient diminuer sensiblement (-11,3% en 2016, -11,1% sur la période 2016-2018). Cette baisse serait liée à la réforme de la redevance pour la création de bureaux, commerces et entrepôts (RCBCE), qui devrait occasionner un manque à gagner d'environ 32 M€ :

- Le produit de la redevance pour création de locaux à usage de bureaux, locaux commerciaux et locaux de stockage (RCBCE), associé à celui attendu sur la nouvelle taxe additionnelle régionale sur les DMTO de l'immobilier d'entreprise, est inscrit à hauteur de 152 M€ par an sur la période 2016-2018, dont **120 M€ inscrits en section d'investissement au titre de la RCBCE**, réformée par l'article 50 de la LFR 2015 et **32 M€¹⁰ au titre de la taxe additionnelle régionale sur les DMTO de l'immobilier d'entreprise** créée par ce même article, inscrits en section de fonctionnement. Le rendement de 152 M€/an à compter de 2016 serait donc inférieur d'environ 50 M€/an au niveau de recettes fixé par le Protocole d'accord sur les transports de janvier 2011 qui prévoyait une recette régionale de RCBCE de 200 M€/an¹¹.

Réforme de la RCBCE prévue à l'article 50 de la LFR 2015

La LFR de décembre 2015 comporte à son article 50 une refonte de la RCBCE, qui reprend les conclusions des travaux conduits par le Préfet de la région Île-de-France, à savoir l'amélioration de la stabilité et de la lisibilité du dispositif, la diminution de la zone taxable et la révision des tarifs pour les bureaux afin de renforcer le rééquilibrage territorial. La perte de recette pour la Région Île-de-France occasionnée par cette réforme avait été initialement évaluée dans le rapport remis par le Préfet au Premier Ministre en juillet 2015 à -13,8 M€/an par rapport à une situation de référence où la recette escomptée serait de l'ordre de 135 M€. Le rapport d'évaluations préalables des articles du PLFR 2015 indique quant à lui une baisse de la recette escomptée de l'ordre de 32 M€ par rapport à l'évaluation du produit contenue dans le Tome I annexé au PLF 2016, qui était de l'ordre de 157 M€ pour 2016. **Compte-tenu de l'incertitude liée à l'impact de la réforme de la RCBCE sur la recette, il est donc proposé d'inscrire sur la période 2016-2018 un montant de 120 M€ au titre de la RCBCE.**

Le vecteur de compensation retenu dans le PLFR 2015 est la **création au profit de la Région IDF d'une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage achevés depuis plus de cinq ans.**

Le taux de cette taxe est fixé à 0,6%. Le rapport d'évaluations préalables des articles du PLFR 2015 indique un rendement de 32 M€, susceptible de compenser la perte de recette

ses recettes s'accompagne d'une diminution des dépenses sur les dispositifs considérés. A l'inverse, une hausse de ces recettes présuppose souvent une hausse des dépenses s'y rapportant.

¹⁰ Cette indication de rendement est donnée dans l'évaluation préalable de l'article 21 du PLFR 2015.

¹¹ Soit 113 M€ par an de plus que le produit moyen avant réforme de 2010 de 87 M€.

occasionnée par la réforme de la RCBCÉ mais qui n'est pas suffisant pour combler le manque à gagner lié à l'application du Protocole d'accord sur les transports de janvier 2011¹².

Il est proposé d'inscrire cette nouvelle taxe en section de fonctionnement du budget de la Région, dans le silence de l'article 50 de la LFR 2015 et au regard du constat que d'une part, l'article L.4331-2 du CGCT inscrit en section de fonctionnement « les autres ressources provenant de l'Etat, de la Communauté européenne et celles provenant d'autres collectivités » et d'autre part, les taxes additionnelles aux DMTO sont classées en section de fonctionnement pour les communes et pour les départements (articles L.2331-1 et L.3332-1 du CGCT).

- En ce qui concerne la part régionale de la taxe d'aménagement, la recette prévue au budget 2015 de 25,6 M€ a été sur-exécutée, pour atteindre un montant proche de 35 M€ en fin d'année 2015. Cette exécution 2015 est supérieure de 10 M€ à la recette perçue chaque année depuis l'institution en 2012 de la part régionale de la taxe d'aménagement, en lieu et place de la taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement. Pour 2016, il est proposé de rester prudent et d'indexer le montant prévu au budget 2015 sur le taux de croissance du PIB inscrit dans les orientations générales du PLF 2016, à savoir +1,5%. Les projections macro-économiques publiées par la Banque de France en décembre 2015 invitent à reconduire ce taux pour 2017 et 2018. Ainsi, **le montant proposé au titre de la part régionale de la taxe d'aménagement est de 26,0 M€ en 2016, 26,4 M€ en 2017 et 26,8 M€ en 2018.**
- Concernant les ressources liées aux engagements financiers de la Région dans le cadre du Nouveau Grand Paris (NGP) : l'Etat s'est engagé sur la création de ressources nouvelles pour la Région à hauteur de 140 M€/an dans le protocole d'accord sur les transports signé en 2013 avec la Région.
 - **Sur la période 2016-2018**, la Région devrait percevoir chaque année **80,0 M€** au titre de la taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA), ce qui correspond au produit annuel plafond, qui a été adopté pour 2015 par délibération du Conseil Régional n°CR 12-15 du 12 février 2015.
 - En 2015, la Région a perçu 58,8 M€ au titre de la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS), sur **60,0 M€** inscrit au budget primitif 2015. L'assiette est identique à celle de la taxe sur les bureaux (TSB) afférente aux surfaces de stationnement. A l'instar de la TSB, les tarifs sont fixés par circonscription et indexés sur l'indice du coût de la construction. Ce dernier montant est ainsi repris sur la période 2016-2018.
- En ce qui concerne la modulation de TICPE « Grenelle » : **il est proposé d'inscrire pour la période 2016-2018 un montant de 73,0 M€ au titre de la modulation « Grenelle »**, ce qui correspond à une progression d'environ +5 M€ par rapport au budget 2015, c'est-à-dire la moitié de l'écart entre la prévision budgétaire 2015 et le réalisé sur cette même année (cf. paragraphe *supra* dans la rubrique « recettes fiscales de la section de fonctionnement » consacré aux prévisions d'évolution du produit des deux modulations de TICPE « 2007 » et « Grenelle »).

¹² C'est pourquoi la Région avait demandé un amendement au PLFR 2015 afin de pouvoir relever le taux de cette taxe dans la limite de 2%, espérant ainsi recevoir jusqu'à environ 100 M€.

Les dotations de l'Etat de la section d'investissement

Le montant de la dotations régionale d'équipement scolaire (DRES) perçu par la Région est figé depuis 2008. La LFI 2012 (article 30) a en effet pérennisé la reconduction des dotations 2008 pour chaque région en mettant un terme « à compter de 2009 » à l'indexation selon le taux prévisionnel de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques de l'année de versement. Comme les années précédentes, la Région devrait percevoir **86,1 M€** au titre de la DRES sur la période 2016-2018.

Les recettes diverses de la section d'investissement

Les recettes diverses de la section d'investissement prévues pour 2016 pourraient s'établir globalement à **242,9 M€**, soit un montant en hausse sensible par rapport à la prévision d'exécution 2015 (+21,1 M€, soit +9,5 %). Sur l'ensemble de la période 2016-2018, les recettes diverses de la section d'investissement augmenteraient de +19,3 M€ en 2018 par rapport à la prévision d'exécution 2015, soit +8,7 % :

- Les recettes sur créances : l'échéancier prévisionnel de remboursement du capital restant dû des créances sur la période 2016-2018, qui intègre les derniers prêts versés en 2015 à la RATP (2,4 M€) et dont l'amortissement débutera en 2018, indique un remboursement attendu du capital de 44,5 M€ en 2016, 44,2 M€ en 2017 et 43,4 M€ en 2018. Toutefois, il est prévu de mobiliser en 2016, par remboursement anticipé, une partie des créances de la RATP et de la SNCF, comme annoncé par le Premier ministre à la Présidente le 5 février dernier. Un montant de 120 M€, sur un encours mobilisable de 300 M€, viendrait ainsi abonder les recettes d'investissement. **Le remboursement des créances pourrait donc produire une recette d'investissement égale à 164,5 M€ en 2016.**
- Les fonds européens à percevoir au titre de la programmation 2014-2020 dans le cadre des nouvelles responsabilités régionales d'autorité de gestion : en 2016, la Direction des financements européens propose d'inscrire **16,1 M€** en CPI (au titre du FEDER), pouvant ainsi donner lieu à l'inscription d'un montant équivalent en recettes. Ce montant est reconduit en 2017 et en 2018.
- La recette des amendes de police qui sera perçue début 2016 est reconduite à **60,6 M€** (prévision stable par rapport à 2015). Cette prévision est fondée sur le montant du produit global à répartir au titre des amendes dressées en 2015 entre les collectivités pour les amendes forfaitaires de la circulation et les amendes radars tel qu'inscrit en LFI 2016, qui mentionne un montant à répartir identique à celui de 2015 (667 M€)¹³. Cette prévision est reconduite pour 2017 et pour 2018.
- La part de TVA récupérable en 2016 au titre du FCTVA est estimée à hauteur de **76,9 M€**. Elle concerne la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement de 2015. En effet, il est rappelé que, compte tenu de la mesure de rattrapage d'une année, instaurée en 2009 par le Gouvernement dans le cadre du Plan de relance, et qui a permis à la région de bénéficier de deux versements de FCTVA en 2009 (au titre des investissements 2007 et 2008), le FCTVA de l'année n est désormais afférent aux dépenses d'investissement de n-1.

L'élargissement de l'assiette du FCTVA i) aux « dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016 » et ii) aux « dépenses d'investissement réalisées sur la période 2015-2022, sous maîtrise d'ouvrage publique, en matière d'infrastructures passives

¹³ Cette prévision devrait pouvoir être affinée à l'issue d'une prochain Comité des finances locales qui devrait procéder à la répartition entre collectivités du produit des amendes de police relatives à la circulation routière perçues en 2015.

intégrant leur patrimoine dans le cadre du plan " France très haut débit " », prévu aux articles 34 et 35 de la LFI 2016, devrait n'avoir qu'un impact très marginal sur le montant du reversement de FCTVA pour la Région dans les années à venir. La prévision 2016 est reconduite pour 2017 et pour 2018.

- Les autres recettes diverses d'investissement sont évaluées, après échanges avec chaque service concerné, à **45,1 M€** en 2016, soit :
 - 5,3 M€ au titre des cofinancements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour la création d'internats de proximité dans les lycées franciliens.
 - 0,2 M€ au titre d'une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour la réhabilitation du lycée Albert Schweitzer au Raincy.
 - 0,5 M€ au titre des versements de trop perçus sur les avances versées aux EPLE.
 - 2,0 M€ au titre des versements des mandataires dans le cadre des bilans de fin de mission.
 - 12,2 M€ au titre des versements des Départements pour les travaux dans les CMR.
 - 6,4 M€ au titre des versements des co-financeurs relatifs aux travaux sur des établissements d'enseignement supérieur.
 - 4,0 M€ au titre du co-financement de l'Etat pour la construction d'un centre aquatique à Vaires-sur-Marne.
 - 0,3 M€ au titre des versements de FCTVA relatifs aux travaux dans les Îles de loisirs.
 - 3,7 M€ au titre de co-financements de l'Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF) dans le cadre du Plan Espoir Banlieues.
 - 2,0 M€ au titre de cessions d'actifs des fonds CapDecisif 1 et CapDecisif 2.
 - 1,0 M€ au titre de versements d'excédents de subventions liés à la fin du marché public relatif à l'externalisation de l'instruction et de la gestion du dispositif Pm'up.
 - 7,5 M€ au titre de la vente du site de Guyancourt.

Pour 2017 et 2018, comme pour la section de fonctionnement, il est proposé de maintenir à ce stade les prévisions « d'autres recettes diverses » à un niveau équivalent à 2016. Par ailleurs, la volonté du nouvel Exécutif de développer de nouvelles sources de financements (financements participatifs de type mécénat et crowdfunding, meilleure captation des dispositifs de financements européens, etc.) sont de nature à générer de nouvelles recettes dans les années à venir.

2.3. Une dynamique naturelle des dépenses qui implique de mettre en œuvre une gestion sobre et exemplaire

2.3.1. Le poids et la dynamique des dépenses obligatoires de fonctionnement continueront de peser sur le budget régional

Le tableau suivant reprend les évolutions tendancielle de ces principaux postes de dépenses obligatoires de fonctionnement, en l'absence de mesures d'économies ou dépenses supplémentaires. Elles conduiraient à une augmentation de +34 M€ de ces postes de dépenses.

Evolution tendancielle des dépenses obligatoires versées par la Région

CPF en M€

	Prév. 2015	2016
Contribution au STIF (hors tarification unique)	634	646
Tarification spécifique	147	139
Ressources humaines	440	451
Apprentissage (hors mesures d'accompagnement)	250	237
Lycées*	221	218
Formation professionnelle **	267	270
Formations sanitaires et sociales	184	189
Total dépenses obligatoires	2 143	2 177

Evolution des dépenses obligatoires

1,6%

* hors autres services périscolaires et annexes non obligatoires (aides sociales, schéma des formations)

** Correspond aux dépenses liées à la qualification par la formation continue, à l'accès aux savoirs de base, à la rémunération des stagiaires et à la part obligatoire des dépenses de soutien aux missions locales.

A périmètre d'intervention constant, les principales hypothèses retenues dans cette prospective sont les suivantes :

Transports (contribution STIF et tarification spécifique) :

Ces dépenses représentaient un montant global de 781 M€ en 2015 hors passe unique, soit 29 % du budget de fonctionnement de la Région.

Toutes choses égales par ailleurs (notamment évolution de la politique tarifaire du STIF), une évolution des contributions régionales sur la base de celle observée sur les derniers exercices conduirait à une dépense de 785 M€ sur la base :

- d'une évolution de la contribution publique au STIF de +1,8% ;
- d'une évolution de la compensation au titre des tarifications spécifiques (sociale et jeunes) de +2,9 %, cette évolution intégrant par ailleurs l'effet de la suppression de la réduction tarifaire dans les transports pour les étrangers en situation irrégulière décidée par le Conseil régional en janvier 2016, soit -11 M€ en année pleine.

Aucune dotation n'est retenue dans cette projection au titre de la compensation de pertes de recettes liées à la mise en œuvre d'une tarification unique dans les transports (conformément aux décisions prises par le Conseil régional dans le cadre du rapport CR 18-16 du 21 janvier 2016) et à l'accord obtenu auprès du Premier ministre.

Ressources humaines :

La Région s'engage dans une politique globale de ressources humaines combinant l'objectif de maîtrise des dépenses et d'optimisation des ressources avec le développement des compétences et l'amélioration des conditions de travail. Le projet de budget 2016 intégrera un effort de gestion résultant du principe de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, ainsi que du renforcement de l'exemplarité de la Région en sa qualité d'employeur sur l'apprentissage, l'accueil de stagiaires et le handicap. Cet exercice de gestion permettra une stabilisation des dépenses de personnel en 2016, tout en garantissant la sanctuarisation des effectifs dédiés aux lycées conformément à l'engagement de l'Exécutif.

Les dépenses de personnel

Les dépenses de ressources humaines, y compris celles associées aux frais de personnel, sont ainsi estimées à hauteur de 451 M€ en 2016, soit une augmentation limitée à 2,4 % par rapport à la prévision d'exécution 2015. Depuis 2011, c'est la plus faible progression de ce poste de dépenses.

Les dépenses liées à la masse salariale (hors indemnités des élus du conseil régional et des conseillers du CESER) représentent 94% du budget des ressources humaines et sont estimées à 423,5 M€, se décomposant comme suit :

- un socle de dépenses de 417 M€ correspondant à l'exécution 2015 ;
- l'intégration d'évolutions contraintes liées à la carrière des agents (glissement vieillesse technicité – GVT) ainsi qu'aux cotisations sociales et mesures réglementaires s'imposant à la masse salariale de la collectivité, pour +2,7 M€ ;
- la prise de l'effet en année pleine des mesures décidées en 2015 auquel s'ajoute l'application du plafond de dépenses pour les collaborateurs de groupes d'élus, pour un montant total de + 3,6 M€
- des mesures nouvelles estimées à +0,8 M€, liées notamment au renforcement de la politique d'apprentissage, à l'intégration des dépenses liées à la mise en place du Schéma Directeur d'Informatisation des Lycées (correspondant à une nouvelle compétence pour la Région) et à la mise en place d'un dispositif complémentaire à la prise en charge de la mutuelle santé afin de compenser partiellement la baisse des prestations versées aux agents suite au passage aux contrats labellisés
- des mesures d'économies estimées à -0,6 M€ et correspondant au non-remplacement de 25 départs en retraite prévisionnels pour les agents du siège et à la renégociation avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) qui a notamment permis la réintégration de certaines formations payantes dans la cotisation annuelle obligatoire.

La structure des dépenses prévisionnelles se décomposent comme suit par nature de dépense :

	Réalisé 2015		Prévisionnel 2016	
	Montant	%	Montant	%
Traitements indiciaires	218 294 539,09 €	52,35%	221 720 102,50 €	52,35%
Nouvelles Bonifications Indiciaires	2 503 734,42 €	0,60%	2 543 024,00 €	0,60%
Régime indemnitaire	61 920 021,76 €	14,85%	62 891 695,00 €	14,85%
Heures Supp. Rémunérées	319 781,86 €	0,08%	324 800,00 €	0,08%
Avantage en nature	2 242 576,61 €	0,54%	2 277 768,00 €	0,54%
Autres dépenses de rémunération*	12 036 068,79 €	2,89%	12 224 943,50 €	2,89%
Cotisations patronales	119 684 530,47 €	28,70%	121 562 667,00 €	28,70%
TOTAL	417 001 253,00 €	100,00%	423 545 000,00 €	100,00%

* La ligne "autres dépenses de rémunération" comprend notamment le Supplément Familial de Traitement, l'Indemnité de Résidence, le remboursement de transport, les frais de déplacement...

Les dépenses associées aux frais de personnel sont estimées à 27,5 M€

Pour les trois prochaines années, l'intégration des mesures d'économies permettront de limiter les effets induits par les mesures contraintes liées à la masse salariale, avec un taux d'évolution annuel prévisionnel qui devrait se situer en-deçà de +1,5%¹⁴ hors mesures nouvelles.

La structure des effectifs

Concernant les effectifs¹⁵, ceux-ci sont estimés pour 2016 à 8 652 pour les agents des lycées (stable par rapport à 2015) et à 2 142 pour les agents du siège (soit 25 départs non remplacés). L'application du principe de non-renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite devrait générer, sur les trois prochaines années, une baisse continue des effectifs dans les services du siège. S'agissant des agents des lycées, l'engagement de sanctuarisation permettra un maintien des effectifs prévus pour 2016 sur les trois années suivantes.

Le temps de travail

La durée du temps de travail à la Région résulte de l'accord « RTT » approuvé par l'Assemblée régionale le 29 juin 2000 (délibération CR 35-00) et conforme à l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Lors du transfert des agents des lycées entre 2007 et 2010, la Région a constaté des disparités d'une académie à l'autre, voire entre chaque établissement. Dans un souci d'équité, la Région s'est doté d'un règlement du temps de travail unique pour les agents des lycées, adopté par l'Assemblée régionale le 12 juillet 2012 (délibération CP 12-598).

¹⁴ Selon la Cour des comptes, « Sur la dernière décennie (2003-2014), en comptabilité nationale, les dépenses de personnel du secteur public ont augmenté de 2,4 % par an en moyenne, soit un rythme comparable à celui des salaires versés par le secteur privé (2,8 %), lui-même proche de la croissance de la richesse nationale (2,5 % pour le PIB en valeur). » cf Communication à la Commission des Finances du Sénat de juillet 2016 relative à la masse salariale de l'Etat.

¹⁵ Effectifs physiques incluant les agents permanents et non permanents :

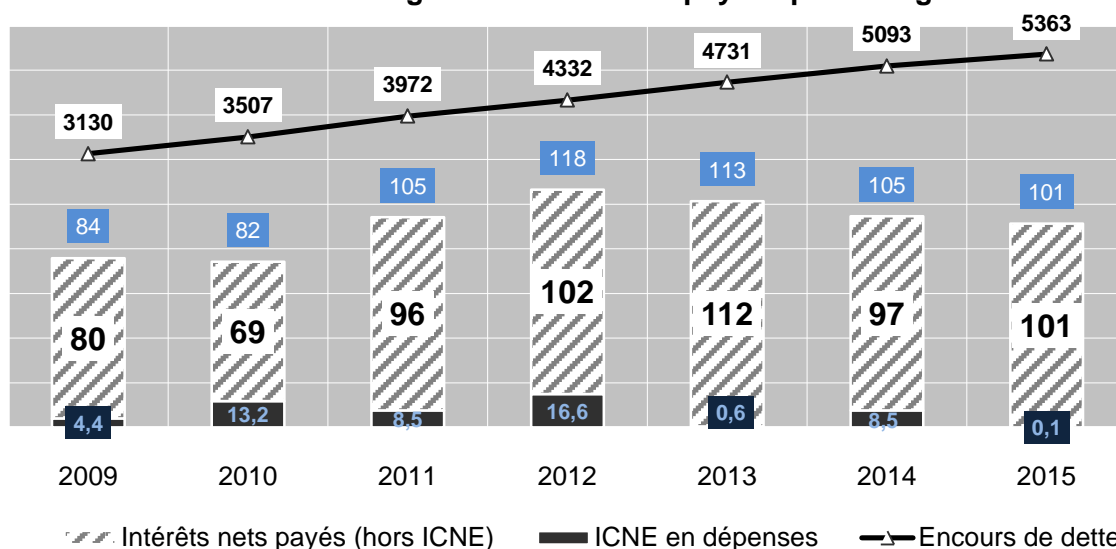
- Agents permanents pris en compte : titulaires /stagiaires, agents non titulaires permanents hors remplaçants, vacataires sur postes vacants, agents en disponibilité d'office pour raison de santé ;

- Agents non permanents pris en compte : collaborateurs de cabinet, collaborateurs de groupe, apprentis, vacataires accroissement temporaire / saisonnier d'activité, emplois d'avenir, autres agents (experts, stagiaires conventionnés ou non ...)

2.3.2. L'évolution des charges financières

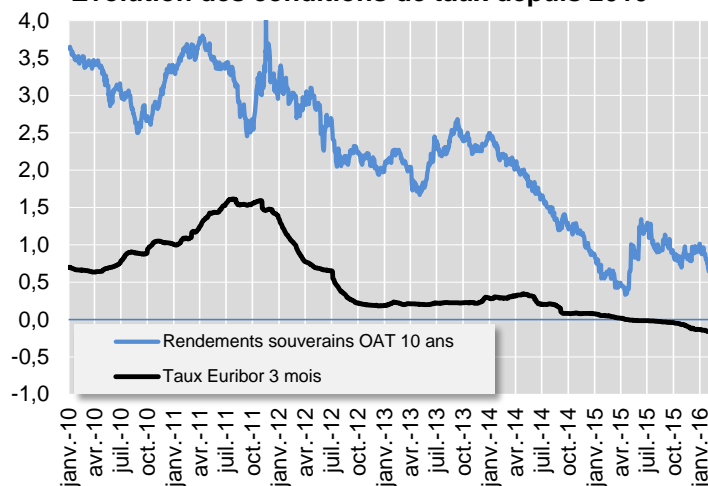
Le montant annuel des charges d'intérêt nettes payées par la Région sur son stock de dette s'est élevé à 101 M€ en 2015, soit une progression de +17 M€ par rapport au niveau constaté en 2009.

Evolution des charges d'intérêt nettes payées par la Région



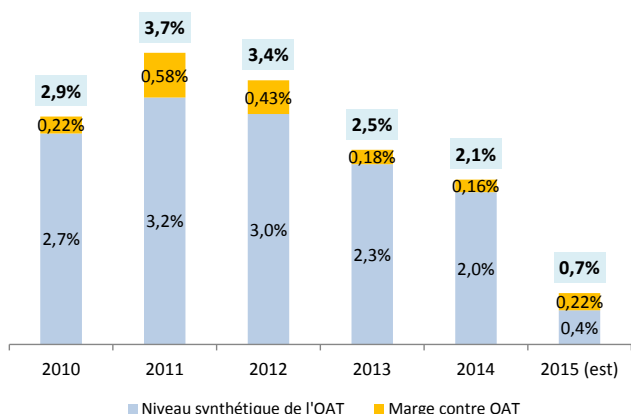
Cette évolution s'explique principalement par la forte baisse des taux d'intérêt à compter de 2012, qui a permis de réduire les charges d'intérêt en dépit de la hausse de l'encours de dette. La Région serait plus que jamais à la merci d'un relèvement des taux si elle poursuivait la dynamique d'emprunt de la précédente mandature.

Evolution des conditions de taux depuis 2010

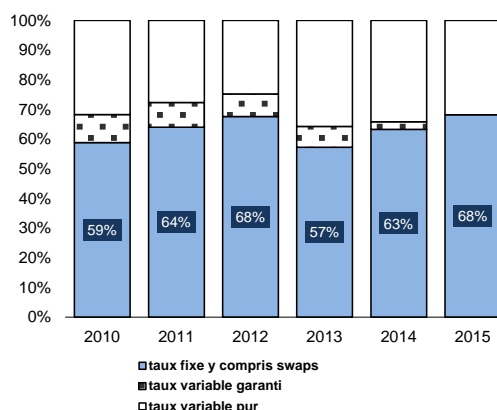


D'une part, le taux moyen sur les nouveaux emprunts souscrits a diminué significativement dans un contexte de baisse des taux longs, alors même que les emprunts remboursés au cours de la période avaient été souscrits à des niveaux de taux historiquement plus élevés. D'autre part, la baisse des taux variables à compter de 2012 s'est traduite par une réduction des charges d'intérêt payées sur le stock de dette à taux variables : la sensibilité du stock de dette à une variation de 10 pdb des taux variables était de l'ordre de 1,7 M€ en 2015, toutes choses égales par ailleurs, compte-tenu d'une part de dette à taux variable de 32% fin 2015.

Evolution du taux moyen payé par la Région sur les nouveaux emprunts souscrits

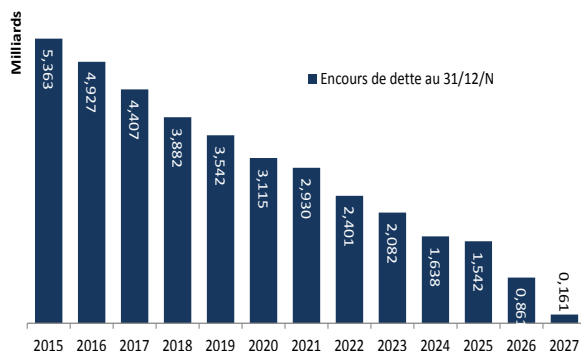


Evolution de la structure de la dette au 31 décembre de chaque année (yc encours mobilisé sur la ligne CLTR)

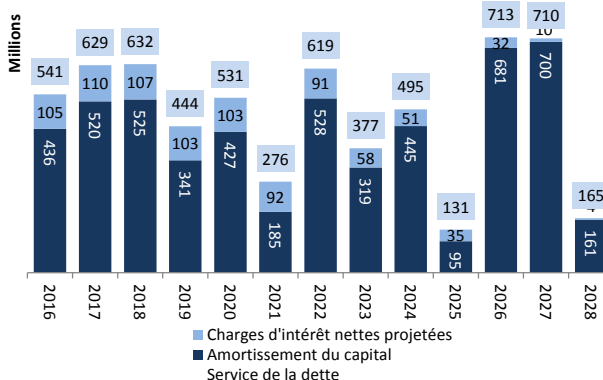


Pour 2016, le service de la dette pourrait se situer autour de 540 M€, dont 436 M€ au titre du remboursement d'emprunts passés et 105 M€ au titre des charges d'intérêt nettes estimées sur la base d'une hypothèse prudente sur l'évolution des taux d'intérêt. Les graphiques suivant présentent l'évolution du service de la dette actuelle à l'horizon de son extinction, en retenant des hypothèses de taux conservatrices au regard des conditions de marché actuelles. Il convient d'indiquer qu'à fin 2015, une variation de 100 pdb des taux variables se traduirait mécaniquement par une variation des charges d'intérêt de 17 M€ compte-tenu de la répartition taux fixe / taux variable de l'encours de dette.

Profil d'extinction du stock de dette



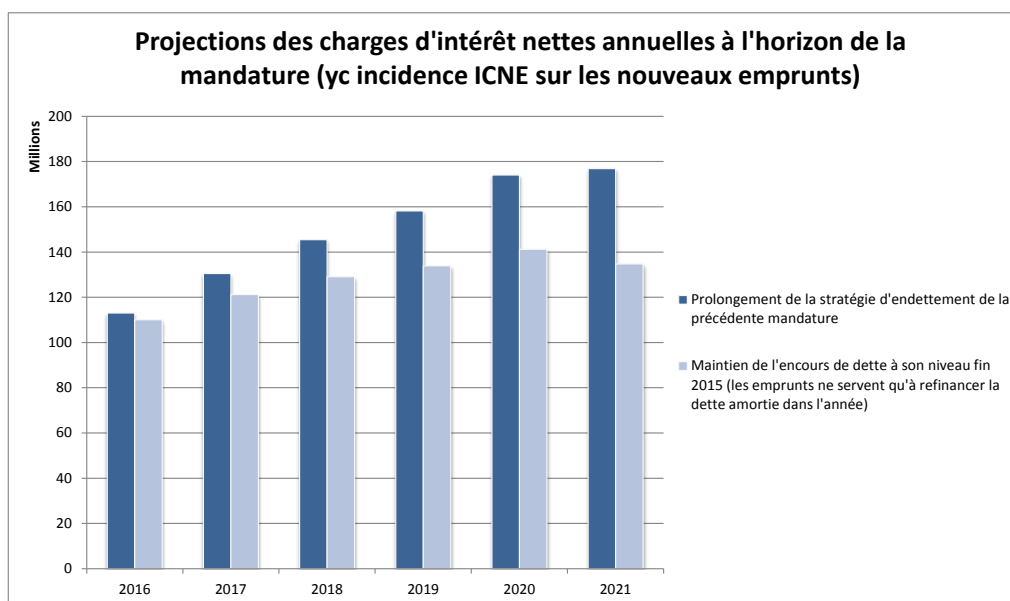
Profil d'amortissement annuel du stock de dette



Il apparaît difficile de réaménager la dette sans remettre en cause les grands équilibres. En effet, la soutenabilité de la trajectoire financière est notamment appréciée au regard de la variation de l'endettement. Or un réaménagement, visant à étaler dans le temps les charges de remboursement à venir, aboutirait à une hausse supplémentaire des charges d'intérêt, du fait de l'allongement de la durée de vie et du fait du paiement en une fois, et a minima, de la valeur actuarielle des intérêts restant à payer sur les lignes d'emprunt réaménagées.

A l'horizon de la mandature, c'est ainsi 374 M€ en moyenne par an qui seront ponctionnés sur l'épargne brute et les recettes d'investissement non affectées pour couvrir le remboursement en capital des engagements passés, ce qui représente 17,5% des dépenses d'investissement en 2015.

En prolongeant le rythme d'endettement de la précédente mandature à l'horizon 2021, les charges d'intérêt nettes annuelles se situeraient à 180 M€ par an selon les mêmes hypothèses de taux, alors qu'elles se situeraient à 135 M€ si le recours à l'emprunt n'est utilisé que pour maintenir le niveau d'endettement à celui constaté fin 2015.



3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

Le projet de budget pour 2016 va marquer la première étape de la mise en œuvre de la stratégie que le nouvel exécutif s'est fixée : refaire de la région une collectivité d'investissement pour permettre à l'Île-de-France de rayonner et de retrouver sa place dans la compétition internationale.

Pour ce faire, la Région entend tout d'abord investir dans l'avenir, que ce soit pour améliorer son système de transports ou pour aider les lycéens et les étudiants à se préparer dans les meilleures conditions possibles à leur insertion future. La Région doit également favoriser le développement, notamment économique, de l'ensemble de ses territoires, pour en faire des terres d'investissement et dynamiser l'emploi. Celui-ci ne résulte en effet pas d'une vision administrative de l'économie, mais bien de la création de richesses par les entreprises. Cette évidence conduira naturellement la Région à concentrer son action en matière d'apprentissage et de formation professionnelle sur un accompagnement vers l'emploi durable.

Etre positionné favorablement dans la compétition internationale signifie enfin offrir un cadre de vie favorable à tous ceux qui habitent, ou souhaitent habiter, dans notre région. Cela nécessite, et de récentes études le montrent, de leur garantir un haut niveau de sécurité. Au-delà, les politiques menées en matière d'environnement, de culture, de sports et loisirs, de famille contribueront à renforcer l'attractivité de l'Île-de-France.

3.1. Des investissements pour l'avenir

3.1.1. Mener la révolution des transports en Île-de-France

L'Île-de-France ne pourra concurrencer New York, Londres ou Shanghai sans système de transports performant.

Le budget qui sera proposé pour 2016 donnera donc la priorité aux transports franciliens. Il permettra la poursuite de la réalisation des opérations déjà engagées et la mise en œuvre de la révolution des transports pour laquelle les Franciliens se sont prononcés.

Comme nous y étions engagés, nous avons fait voter dès le mois de janvier la suppression de la part régionale de la réduction dont bénéficiaient les allocataires de l'aide médicale d'Etat (AME), et sans tarder, des discussions ont été engagées avec le Premier Ministre permettant de sécuriser le financement du Pass Unique. Ces premières actions ont permis d'éloigner les risques qui planaient, dès cette année, sur ce budget et sur la pérennité du Pass unique.

En investissement, l'ensemble des modes de déplacements, transports en commun, routiers et cyclables, seront soutenus avec le déploiement d'une véritable politique globale des mobilités pour que l'ensemble des franciliens aient le choix de leurs modes de transport, qu'ils soient dans le cœur de notre agglomération ou en grande couronne.

Sur le périmètre Transports en commun, le budget permettra d'assurer la réalisation des grands projets inscrits au contrat de plan 2015-2020, comme les tramways T3 à Porte d'Asnières, T10 Antony-Clamart, T9 entre Paris et Orly-Ville ; le prolongement des lignes de métro n°14 et n°11, le projet de Tram-train Massy-Evry (TTME) ou enfin le pôle de Juvisy.

L'année 2016 marquera également la reprise des investissements de la Région et de l'Etat sur les RER (infrastructures et gares), traduisant la nécessité d'actions urgentes pour la régénération des infrastructures existantes.

Sur le périmètre Mobilités, le budget traduira la volonté de réinvestir sur les routes, trop longtemps abandonnées. Les investissements prévus sur le réseau routier national, en particulier pour la Francilienne en Seine et Marne, seront accélérés.

Le développement des sites propres pour autobus sera poursuivi, avec l'entrée en phase réalisation de plusieurs opérations très attendues que sont les TZen 3, 4 et 5.

Ce budget permettra par ailleurs d'accélérer la mise en œuvre de la politique de développement des véhicules propres. Un nouveau plan vélo sera présenté pour approbation d'ici la fin de l'année 2016.

Sur le périmètre consacré au transport de marchandises, nous répondrons aux enjeux logistiques auxquels est confrontée la Région.

En fonctionnement, le budget proposé restera fortement dimensionné par la contribution réglementaire versée au STIF et par les dispositifs contractualisés avec le STIF en matière de tarification (cartes Imagine'R et tarification sociale). Le budget proposera également la poursuite du financement des transports spécialisés pour les personnes handicapées (PAM) pour les contrats existants, aux côtés des Départements.

3.1.2. Des lycées d'Ile-de-France pour toutes les réussites

L'éducation constitue également un investissement pour l'avenir, tant l'élévation du niveau des qualifications constitue un avantage pour les individus dans leur accès à l'emploi comme pour la collectivité. Fondé sur la conviction que le lycée doit revenir le lieu de la promotion sociale, de l'ambition et de la réussite, ce premier budget régional de la mandature en faveur des 469 lycées publics et des 207 lycées privés franciliens doit donc permettre à chacun des lycéens d'étudier dans les meilleures conditions possibles.

Le budget d'investissement sera porté à un niveau significatif, avec comme objectif de disposer d'un environnement stimulant pour chaque lycée, avec un patrimoine rénové et des équipements modernisés.

A la rentrée scolaire prochaine, la maintenance informatique sera assurée par la Région et non plus par l'Etat. Cette nouvelle compétence transférée doit être porteuse du projet régional d'une modernisation des infrastructures et des équipements, avec un développement des usages. L'objectif régional est un raccordement au très Haut Débit de tous les lycées d'ici 2020, avec une généralisation du wifi.

Une attention particulière sera également apportée par la Région dans l'accueil des élèves en situation de handicap.

Le budget de l'enseignement secondaire permettra de mettre en œuvre un projet éducatif régional, de soutenir les lycéens et leurs familles et leur permettre une liberté scolaire assumée et garantie. Au-delà de sa participation au fonctionnement des lycées publics, à travers la dotation globale de fonctionnement, la Région souhaite ainsi réaffirmer la liberté scolaire, et le choix des familles à inscrire leur enfant dans un établissement d'enseignement, quel qu'il soit, public ou privé. La Région rétablira donc les aides aux lycéens du privé (gratuité des manuels scolaires, aide d'équipement et aide à la cantine) dès cette année.

La réforme de la tarification au quotient familial sera accélérée par rapport au calendrier précédent, et dès la rentrée scolaire 2016, tous les lycées franciliens hormis le département de Paris, qui fait l'objet d'une situation particulière compte tenu du nombre important de cités mixtes associant collèges et lycées sur un même site, seront soumis à une même tarification sociale.

Pour favoriser la réussite des élèves, les communautés éducatives sont les mieux placées pour connaître quelles sont les actions à mener : dans cet esprit, une expérimentation d'un budget d'autonomie sera lancée. En outre, la Région s'engagera à soutenir toutes les initiatives locales dans la lutte contre le décrochage scolaire.

La Région s'engagera également pleinement pour que les élèves puissent étudier en toute sérénité : au-delà de ses interventions visant au renforcement de la sécurité aux abords des lycées, l'action régionale portera sur la dé-radicalisation et la lutte contre toutes les formes d'addiction.

Enfin, des actions ciblées seront menées en faveur d'une plus grande ouverture au monde de l'entreprise ou de la culture.

3.1.3. Le renforcement du soutien régional à l'enseignement supérieur et à la recherche

Dans le prolongement de l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur doit favoriser l'insertion professionnelle des étudiants franciliens mais également contribuer au rayonnement de notre région. La Région se mobilisera en soutien aux opérations d'investissement engagées par les établissements d'enseignement supérieur, en particulier le Grand équipement documentaire du nouveau campus Condorcet et l'aménagement du campus Nation-Picpus pour l'Université Paris-3 Sorbonne Nouvelle.

Au-delà de son action en faveur de l'accompagnement des étudiants franciliens qui souhaitent effectuer un séjour de formation à l'étranger, via ses aides à la mobilité internationale des étudiants franciliens, la Région entend également favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de tous les Franciliens : à ce titre, elle mettra en œuvre, pour la rentrée universitaire 2016, un dispositif de bourses au mérite pour les bacheliers ayant obtenu la mention très bien, pour compenser la division par deux du montant des bourses décidée par le Gouvernement, et des bourses pour le diplôme d'accès aux études universitaires.

En matière de recherche, la Région continuera à accompagner les laboratoires. Afin de valoriser le potentiel de recherche de l'Île-de-France, le montant des « Chaires Blaise Pascal », dont l'objet est de faire venir dans un établissement francilien un chercheur étranger de très haut niveau (Prix Nobel ou pré-prix Nobel) pour une durée d'un an, sera doublé.

Sur ces thématiques, la Région entend enfin mobiliser au mieux les possibilités ouvertes de financements complémentaires au titre des fonds structurels européens.

3.2. Une Région qui veut promouvoir le développement économique sur l'ensemble du territoire

Après des années d'atonie, la Région souhaite impulser le redémarrage de l'économie francilienne et des entreprises, seules sources d'emploi pérenne. La Région se mobilisera aux côtés des entreprises, de tous les secteurs et sur tous les territoires, de manière à ne laisser passer aucune opportunité de développement.

3.2.1. La progression des budgets dédiés au développement économique et à l'innovation

Malgré de très nombreux atouts (un PIB parmi les plus élevés d'Europe, un taux de création d'entreprises et de start-up élevé, des infrastructures de premier plan), l'Île-de-France montre des signes de difficultés économiques croissants. L'activité francilienne industrielle est en recul continu, le marché du travail s'enlise avec une hausse du taux de chômage et la Région progresse moins en termes d'attractivité par rapport à d'autres régions comparables.

La loi NOTRe donne un rôle renforcé aux Régions en termes de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des PME. Le SRDEII, schéma économique à élaborer par la Région en concertation avec les acteurs de l'écosystème économique en 2016, sera prescriptif, donnera à la Région la compétence exclusive des aides économiques et permettra de renforcer la lisibilité et la visibilité de l'offre régionale vis-à-vis des acteurs économiques du territoire.

Le budget 2016 confortera les moyens consacrés au développement économique et à l'innovation, et en premier lieu les moyens dédiés au soutien à l'investissement aux côtés des entreprises seront confirmés.

Au titre des dispositifs de soutien direct aux entreprises, les outils financiers d'aide à la création, au financement et au renforcement des fonds des entreprises verront leur effet de levier renforcé : dispositifs d'accès aux financements bancaires (fonds régional de garantie géré par Bpifrance, fonds de prêts d'honneur) et fonds d'investissement régionaux notamment dans les quartiers. Le dispositif d'aides PM'up sera simplifié pour permettre à davantage d'entreprises franciliennes d'en bénéficier. De même, les aides à l'innovation des entreprises du fonds régional pour l'innovation, créé conjointement avec Bpifrance, seront poursuivies et simplifiées. La Région perpétuera également son soutien aux projets développés au sein des pôles de compétitivité.

L'aide au développement du territoire numérique sera poursuivie, notamment avec la réalisation des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) et des programmes de déploiement de la fibre optique.

Enfin, les moyens dédiés au soutien aux structures d'appui, d'ingénierie et d'animation des écosystèmes seront confortés, tout en intégrant les gains des mesures de rationalisation des organismes associés.

Le transfert de l'autorité de gestion des Fonds européens aux régions pour la période 2014-2020 devrait également permettre de mobiliser des moyens nouveaux sur des projets d'ampleur, en contrepartie des crédits régionaux.

La politique internationale et touristique de la Région visera également à favoriser et promouvoir le potentiel de notre territoire, autour des enjeux d'amélioration de la qualité de l'accueil, des déplacements dans la région capitale, de la formation des professionnels, de la valorisation du patrimoine.

3.2.2. Renouer avec les territoires ruraux

Le développement économique ne doit pas profiter qu'à quelques territoires. Tous les espaces franciliens disposent de formidables atouts, y compris le monde rural.

Le monde rural, c'est 2 millions de Franciliens (1/6ème de la population) et des territoires qui apportent toute leur part au développement et à la prospérité de l'Ile-de-France, mais qui ont le sentiment d'être totalement abandonnés par la Région.

La Région donnera toute leur place aux territoires ruraux. L'action en faveur de ces territoires sera simplifiée et renforcée, au service d'un objectif de réduction des inégalités territoriales et de valorisation de l'attractivité des territoires en dehors des zones urbaines. Ainsi, il est notamment proposé d'amorcer dès 2016 l'engagement de l'Exécutif à doubler l'intervention régionale relative aux contrats ruraux, tout en recherchant les moyens de simplifier leur instruction afin de traduire la volonté de l'Exécutif de rendre l'action régionale plus efficace. Les Départements, partenaires historiques et privilégiés de la Région en matière d'accompagnement des territoires ruraux, seront associés à cette réflexion afin de définir les modalités d'intervention les plus efficaces en faveur de ces territoires (suppression de la double instruction, délégation de la gestion).

L'agriculture et les territoires agricoles seront valorisés : les interventions régionales passeront notamment par la relance de la filière « Forêt - Bois » en Ile-de-France, et par le soutien à une démarche d'appui à l'innovation, point clé de l'évolution des systèmes de production qui favorisera la compétitivité des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires.

En outre, des moyens spécifiques sont proposés dès 2016 pour participer à la sauvegarde des commerces de proximité, facteur d'attractivité des zones rurales et d'équilibre territorial, et pour soutenir la mise en place d'espaces de travail collaboratif (télé-centres, espaces de « coworking », « fablabs ») sur les territoires ruraux, notamment permettant de limiter les déplacements et de renforcer l'emploi local sur les territoires ruraux. Un partenariat sera notamment recherché avec la Poste.

La Région réaffirmera également son soutien aux Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France, qui sont des relais privilégiés pour l'équilibre de l'aménagement et le développement durable et économique des territoires ruraux.

3.2.3. Reconstruire l'Ile-de-France

Reconstruire l'Ile-de-France, relancer la construction, faciliter l'accès des Franciliens à un logement adapté à leurs besoins et à leurs revenus, favoriser le parcours résidentiel ascendant sont des enjeux de première importance pour notre région, tant en termes d'attractivité économique que de rééquilibrage social et territorial.

Le budget 2016 portera ces objectifs en matière de politique du logement. Si la Région continuera de financer la création de logements sociaux (PLUS) et très sociaux (PLAI), elle entend relancer son action en faveur d'une offre de logements à loyer intermédiaire, tout particulièrement dans les secteurs déjà suffisamment dotés en logement sociaux, afin de favoriser la mixité et la diversité de l'habitat, et de faciliter la mobilité résidentielle : à cette fin, l'aide régionale en faveur du logement social PLS, abandonnée sur la précédente mandature, sera reprise à compter de 2016.

Parce que cette ambition en faveur du logement des Franciliens doit également s'inscrire avec le souci de favoriser une véritable mixité sociale et de lutter contre la spécialisation sociale des territoires, le soutien régional à la création de logements très sociaux sera recentré autour des communes peu ou pas pourvues en offre de logement social, avec l'arrêt du financement régional de programmes ou fraction de programmes de logements très sociaux – PLAI – qui sont réalisés

dans des communes, ou arrondissements pour Paris, comportant déjà plus de 30 % de logements sociaux hors logement intermédiaire (PLS).

La prise en compte de cet impératif dans les politiques publiques urbaines se traduit notamment par les orientations de l'ANRU pour le Nouveau programme national de renouvellement urbain, qui impose désormais que la reconstitution de l'offre locative sociale consécutive à des démolitions soit située par principe hors du quartier d'intervention et plus largement hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

3.2.4. Aménager durablement l'Ile-de-France

L'Exécutif régional entend insuffler une dynamique nouvelle pour renforcer l'attractivité et le développement de tous les territoires franciliens, en mobilisant pleinement ses leviers d'intervention dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la planification, compétences qui ont été renforcées dans le cadre de la loi NOTRe.

Le budget de l'Aménagement traduira concrètement les engagements du nouvel Exécutif régional en permettant tout d'abord d'affirmer la position de la Région sur les enjeux d'aménagement, de développement durable de l'Ile de France sur le moyen et long terme : cela passera notamment en 2016 par l'accompagnement des collectivités et la mise en place d'outils permettant l'appropriation du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), la mise en œuvre de nouvelles réflexions prospectives sur la conception de ces politiques publiques d'aménagement, la mobilisation des compétences de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) d'Ile-de-France.

La Région accompagnera par ailleurs tous les territoires dans l'émergence de projets innovants, durables et écologiques accompagnant la construction de logements et permettant l'émergence d'une ville plus durable. Les politiques d'aménagement contribueront à cet objectif en accompagnant les collectivités dans le financement des projets de quartiers innovants et écologiques, bien desservi par les transports en commun, et d'équipements de proximité nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants.

La Région souhaite également s'inscrire, à partir de 2016, dans une démarche d'encouragement de l'innovation urbaine sur les fonciers délaissés, au travers d'un appel à projet dédié aux initiatives d'urbanisme transitoire. Elle lancera par ailleurs un grand concours et une biennale d'architecture pour inventer la région de demain.

Enfin, elle sera au rendez-vous de ses engagements inscrits dans le contrat de plan interrégional vallée de la Seine, axe stratégique pour le développement de l'Ile-de-France, de la vallée de la Seine et de sa façade maritime.

3.3. Favoriser l'emploi de tous les Franciliens

Relancer l'activité économique constitue le meilleur moyen de créer des emplois. Au-delà, la Région se mobilisera pour que tous les Franciliennes et les Franciliens, y compris ceux qui sont éloignés de l'emploi, puissent renforcer leurs compétences et accéder aux formes d'emploi les plus durables.

Le budget 2016 traduira les premières initiatives prises par cette mandature dans le prolongement des engagements pris dans le cadre de la conférence pour la croissance, l'emploi et l'innovation.

3.3.1. L'emploi des personnes handicapées

Comme annoncé lors du Conseil régional du 18 décembre 2015, l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap constitue une priorité pour la Région dès 2016 et a été érigée en « grande cause régionale ».

Cette démarche transversale se traduira par la mobilisation de l'ensemble des politiques régionales et des budgets associés, en particulier autour des mesures annoncées dans le cadre du Conseil régional de février pour permettre l'élévation du niveau de qualification des personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi, l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap, le soutien aux employeurs et aux entreprises franciliennes, notamment de l'économie sociale et solidaire, dans leur recrutement, le soutien à l'innovation ou encore l'aide à l'insertion des jeunes Franciliens en situation en handicap.

3.3.2. La formation professionnelle, levier d'action essentiel en faveur de l'emploi

Dans un contexte de chômage record, la Région va agir pour l'emploi, notamment en intervenant fortement sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi.

La Région dispose d'un rôle central dans la gouvernance, la définition stratégique et le financement de la formation professionnelle et des politiques d'insertion sur son territoire. Dans ce cadre, elle constitue un excellent levier d'intervention pour améliorer et adapter les compétences et savoirs aux nécessités des emplois et ainsi agir contre le chômage, inquiétude majeure des franciliens et des franciliennes.

La Région entend être beaucoup plus performante en matière de formations et d'insertion professionnelle, pour les jeunes comme les adultes, dans le but de favoriser un retour à l'emploi rapide. Pour ce faire, en collaboration avec Pôle emploi, la Région a mis en place une méthode plus fine et concertée d'analyse territorialisée et sectorielle des besoins en formation exprimés par les employeurs ainsi que par les demandeurs d'emploi franciliens.

De nouveaux marchés et de nouveaux dispositifs seront lancés : ces actions de formation privilégieront notamment des secteurs comme le numérique, le développement durable et les « emplois verts », porteurs de métiers d'avenir et en lien avec les priorités régionales, et l'ensemble des secteurs en forte demande de candidats comme ceux des services à la personne ou l'industrie. De même, les formations linguistiques seront développées pour permettre à des jeunes et des demandeurs d'emploi d'accéder à des métiers dans la vente, le tourisme, la sécurité, l'hôtellerie-restauration... où les offres d'emploi existent mais pour lesquels la maîtrise de l'anglais est indispensable.

Des formations relatives au code de la route et au permis de conduire seront financées pour permettre aux jeunes d'être plus mobiles et ainsi de trouver plus facilement un emploi. La Région mettra également en place un nouveau dispositif en soutien aux projets de formation individuels portés par des demandeurs d'emploi, des personnes en cours de licenciement ou des jeunes en insertion, et visant un retour à l'emploi rapide.

Parallèlement au développement de ces formations et actions d'insertion professionnelle, la Région continuera d'accompagner les stagiaires non indemnisés par pôle emploi, entrant sur les dispositifs de formation régionaux.

Le soutien à l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sera adapté pour répondre aux nouvelles orientations légales favorisant l'accès à une certification.

En matière de pilotage du Service public régional d'orientation (SPRO), la Région financera de manière importante les missions locales afin d'assurer un accueil personnalisé, une information sur les métiers et les formations à destination des jeunes les plus en difficulté. Parallèlement, elle mettra en place des mesures pour soutenir des projets portés par les acteurs du SPRO permettant à ces jeunes et aux adultes, de mieux s'orienter afin de construire et sécuriser leur parcours professionnel.

Les formations sanitaires et sociales constituent un autre pilier de la politique pour l'emploi : dans ce domaine des « métiers qui emploient » et répondent à un fort besoin de la population et des territoires franciliens, la Région engagera un effort particulier de pilotage de la carte des formations, d'adaptation des formations aux besoins en emploi, d'innovation, et de qualité de la formation. Ces évolutions s'inscriront dans le souci d'une amélioration des conditions d'étude et d'une plus grande sécurité des élèves et étudiants. Traduction concrète de la volonté de mieux reconnaître les métiers du sanitaire et du social, la Région poursuivra également l'effort de revalorisation des bourses régionales et le maintien des aides du Fonds régional d'aide sociale.

3.3.3. Faire de l'apprentissage une priorité

Il faut le déplorer : l'apprentissage marque le pas en Ile-de-France depuis plusieurs années, avec une baisse du nombre d'apprentis de près 6 %, tous niveaux confondus, entre 2012 et 2015, cette baisse étant particulièrement forte sur les niveaux bac et infra bac (-18,2% sur les trois dernières années) alors même que c'est à ces niveaux que l'efficacité de l'apprentissage pour l'insertion durable dans l'emploi est la plus forte.

Pourtant, du côté des jeunes, l'apprentissage est clairement une voie de réussite, avec des taux de succès aux examens entre 70 % et 85 % selon les niveaux et 68 % des apprentis sortants en emploi sept mois après leur sortie de formation. Pour les entreprises, l'apprentissage est un moyen privilégié de trouver des compétences adaptées à leurs besoins dans un contexte de montée en gamme de notre économie.

Face au chômage et aux besoins de formation dans certains secteurs de l'économie, il est donc urgent de renouer avec une croissance forte des effectifs d'apprentis. C'est pourquoi la relance de l'emploi en Ile-de-France passe par une politique volontariste en matière d'apprentissage.

Le budget 2016 permettra d'actionner tous les leviers à disposition pour atteindre cet objectif : optimiser le fonctionnement des CFA avec une contractualisation plus qualitative, fondée sur une vraie logique de performance, accroître la réactivité et la pertinence de la carte des formations en réponse aux besoins du tissu économique, renforcer l'accompagnement de tous les jeunes vers l'apprentissage et sécuriser leur parcours, mobiliser les acteurs économiques et faciliter la relation à l'entreprise.

Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour développer l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap, aujourd'hui très insuffisant. Nous en ferons un enjeu primordial sur cette mandature et une priorité dès l'année 2016.

La Région soutiendra l'investissement dans les CFA ainsi que leur équipement, notamment dans le domaine du numérique.

Parce qu'il n'y a pas d'apprentissage sans contrat de travail avec un employeur, la Région renforcera également son action en direction des entreprises recrutant ou souhaitant recruter des apprentis. A cette fin, la Région entend accélérer et faciliter les paiements des primes aux employeurs d'apprentis et de l'aide au recrutement d'apprentis supplémentaires pour les entreprises qui s'engagent ou amplifient leur recours à l'apprentissage.

3.3.4. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Le 18 février dernier, le conseil régional a décidé d'un plan d'actions devant conduire à la création de 100 000 stages pour les jeunes Franciliens. Les stages constituent en effet aujourd'hui très souvent la première étape de l'insertion professionnelle et il convient d'aider les jeunes Franciliens à y avoir accès.

Les collectivités, entreprises et associations qui perçoivent des subventions de la Région devront ainsi accueillir des stagiaires, dont le nombre sera fonction du montant des subventions accordées.

La Région s'engage elle-même à proposer des stages, notamment à des jeunes en situation de handicap, ainsi qu'à inclure dans les marchés publics des clauses obligeant les entreprises sélectionnées à faire de même.

3.4. Assurer la sécurité de chaque Francilien

Dans un contexte d'augmentation de la délinquance en Ile-de-France ces dernières années, la Région entend jouer un rôle déterminant en matière de sécurité, en se dotant, dès l'exercice 2016, des moyens pour agir dans ce domaine.

Les interventions au titre du bouclier de sécurité trouveront ainsi leur traduction financière dès le budget 2016. Il portera des dotations :

- pour l'aide au financement d'équipements modernes pour les forces de sécurité (police nationale, gendarmerie et polices municipales), en contrepartie de leur présence renforcée aux abords des lycées et dans les transports ;
- le renouvellement des modalités du soutien régional à l'implantation à l'équipement de la police nationale et de la gendarmerie ;
- la création d'un fonds régional d'aide à l'équipement en portiques de sécurité, destinés aux établissements culturels, salles de spectacles et installations sportives ;
- le soutien à l'équipement en vidéo-protection des territoires en finançant des caméras, reliées en temps réel aux centres de visionnage des forces de l'ordre, et le soutien aux opérations « voisins vigilants » ;
- le renforcement des moyens pour la sécurisation des lycées, afin de créer une véritable bulle de sécurité autour des établissements et de leurs abords immédiats.

L'action du nouvel exécutif en matière de sécurité n'aura par ailleurs pas attendu le vote du budget. Depuis janvier 2016, 3 M€ ont ainsi d'ores et déjà été engagés pour financer la sécurisation des lycées, soit autant que les dotations annuelles des exercices précédents.

3.5. Une Région proche des préoccupations quotidiennes des Franciliens

Revaloriser l'Ile-de-France, c'est enfin permettre, au-delà des problématiques de transports, de logement et d'emploi, aux Franciliennes et aux Franciliens, ainsi qu'à ceux qui souhaiteraient la rejoindre, d'y exprimer tous leurs talents et compétences. Notre région doit redevenir attractive pour l'ensemble des forces vives.

3.5.1. Une politique environnementale pour vivre mieux au quotidien

L'action que cette mandature souhaite conduire en matière environnementale se veut globale et transversale, et irriguera l'ensemble des interventions régionales, du transport à la santé en passant notamment par le logement et le développement économique, pour que le « vivre mieux au quotidien » devienne une réalité pour tous les Franciliens et parce que, loin d'être une contrainte, l'environnement représente une formidable opportunité, à condition que l'écologie s'inscrive dans une démarche pragmatique et ouverte sur les milieux économiques.

Ces actions seront complétées par des interventions dédiées, majoritairement tournées vers l'investissement pour donner l'impulsion nécessaire à cette nouvelle politique environnementale positive, inclusive qui place les ménages, les entrepreneurs, les artisans et les PME au cœur du combat pour l'écologie.

Pour cela, ce premier budget affirme des priorités claires :

- un air respirable : figurant parmi les premières préoccupations environnementales des Franciliens, l'amélioration de la qualité de l'air figurera parmi les priorités de ce budget, avec le lancement d'expérimentations et une conférence sur l'air qui se tiendra au premier semestre et rassemblera l'ensemble des acteurs, sans exclusive ;
- une région sobre et innovante en énergie : la Région entend notamment jouer un rôle central d'animation de la transition énergétique, en matière d'aide à la rénovation, notamment au travers de la SEM Energie Posit'If, et dans le soutien aux projets franciliens de production d'énergies renouvelables et locales ;
- une nature préservée, avec des interventions au titre des réserves naturelles régionales, mais également en faisant entrer la nature dans la ville grâce à un vaste programme de plantations et de reconquête des espaces verts dans le tissu urbain ;
- une Région plus propre : face à la recrudescence des problèmes de dépôts sauvages, un « fonds propreté » sera mis en place dès 2016 ; cet effort de la Région pour prévenir et gérer au mieux les déchets trouvera également sa consécration dans le lancement d'un exercice majeur de planification concernant tous les types de déchets et le pilotage de la gestion des déblais en Ile-de-France.

3.5.2. Des politiques sanitaires, sociales et familiales adaptées aux besoins réels des Franciliens

La Région s'engagera fortement dans les domaines de l'action sociale, de la santé, du soutien aux familles et de la prise en compte du handicap afin de prendre en compte les besoins réels des Franciliens et des territoires. Ainsi, dès 2016, l'action régionale se déclinera autour des nouvelles orientations que sont le développement de la prévention et d'une médecine de proximité, le soutien aux familles, le développement du lien social et de la solidarité et la prise en compte du handicap et de l'accueil des enfants et adultes handicapés.

En matière d'accès à l'offre de soin, la Région entend jouer tout son rôle dans le développement d'une médecine de proximité et dans la prévention. Afin d'assurer à tous un bon accès aux soins, la Région soutiendra le développement d'applications accessibles à tous pour connaître les disponibilités des médecins et des services d'urgence.

La Région entend également mettre en place une politique de solidarité et de soutien à la famille, afin répondre aux besoins et aux attentes de la population. Dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, la Région interviendra pour développer des crèches au plus près des besoins des familles: il s'agira dans un premier temps de mieux connaître les attentes, d'étudier les modalités et les partenariats innovants pour créer les conditions d'une offre large et adaptée. Un fonds régional de solidarité et de soutien aux familles permettra de financer l'accueil des publics les plus fragiles, mais aussi d'accompagner les familles qui rencontrent des difficultés lors de la maladie d'un senior, dans la prise en charge des enfants voire dans la maîtrise de la langue.

La prise en compte du handicap procède d'une approche transversale à toutes les politiques régionales qui se traduit par la désignation d'un délégué spécial auprès de la Présidente, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant. Ce pilotage transversal permettra d'identifier, d'articuler et de développer les actions sectorielles s'inscrivant dans la grande cause régionale 2016. Des financements spécifiques pour aider les familles dans la recherche de solutions personnalisées pour la prise en charge de l'autisme et des troubles cognitifs seront aussi mobilisés et le soutien aux huit maisons départementales des personnes en situation de handicap (MDPH) sera conforté.

3.5.3. Une ambition culturelle retrouvée

L'Ile-de-France doit affirmer sa vocation de première métropole culturelle d'Europe, soutenir davantage la création et l'émergence de nouveaux talents, valoriser son patrimoine et sa richesse architecturale et ouvrir la culture à tous les publics. En soutenant davantage les industries culturelles et créatives, la Région participe également à la création d'emplois et participe à l'attractivité touristique et culturelle de l'Ile-de-France.

Le budget 2016 traduira cette ambition retrouvée en matière de politique culturelle, conformément aux engagements pris auprès des Franciliens lors de l'élection de décembre.

En particulier, les politiques régionales d'aide à la création artistique seront renforcées, notamment le soutien aux artistes émergents, avec l'élaboration de dispositifs d'intervention renouvelés tels qu'un fonds régional de talents émergents (FORTE), le développement de cafés musicaux, le développement de l'aide aux ateliers d'artistes ou encore la mise en place d'un partenariat « Avignon à Paris » pour présenter, une fois le festival terminé, les projets franciliens subventionnés par la Région. Un fonds dédié à l'aide au cinéma et au secteur audiovisuel sera créé. Un fonds d'investissement pour la culture sera par ailleurs doté dès 2016.

Afin de favoriser l'accès à la culture partout et pour tous, ce budget visera également le développement de nouveaux lieux et modes de diffusion culturels : l'installation de « boîtes à livres » dans les gares franciliennes, le développement de l'accès au public des collections du Fonds

régional d'art contemporain (FRAC), le soutien à des expositions itinérantes et la présentation des œuvres des collections des grands musées nationaux sur le territoire francilien (« Le Louvre près de chez vous »)...

La Région accompagnera également le développement de la connaissance du patrimoine francilien, des infrastructures et des lieux culturels existants, par la création d'un label « Patrimoine d'Ile-de-France » avec la création d'applications culturelles.

Couvrant l'ensemble des champs artistiques, une attention particulière sera portée à l'éducation artistique et culturelle, afin de développer les pratiques collectives (théâtre, musique, arts plastiques, ...) et d'immerger les jeunes Franciliens, et notamment les lycéens et apprentis, dans le monde de l'art et de la culture.

3.5.4. Remettre le sport au centre du jeu

La Région souhaite remettre le sport au centre du jeu sur l'ensemble du territoire francilien et pour l'ensemble de ses habitants. A ce titre, elle déploiera un programme d'actions ambitieux.

La Région mènera une politique volontariste aux côtés des acteurs associatifs et territoriaux en faveur du développement des activités sportives dans toute leur diversité : renforcement du partenariat avec les ligues et les comités régionaux ; aide à la structuration et à la diversification du réseau associatif francilien, avec le soutien au développement de formations à destination des acteurs du sport et des bénévoles ; soutien aux pratiques autonomes, grâce à la mise en œuvre du « Plan sport Oxygène » ; soutien à la construction et la rénovation du patrimoine sportif francilien, notamment des équipements sportifs mis à disposition des lycéens et des salles de sports expérimentales permettant un accès libre aux publics sportifs...

La Région accompagnera également le mouvement sportif dans l'organisation de grandes manifestations : plusieurs grands événements sportifs internationaux se tiendront en 2016 sur notre territoire et la Région se mobilisera fortement autour de la candidature de Paris 2024. Le club des partenaires « Sport et développement économique » mènera plusieurs actions en lien avec le monde sportif et le monde économique.

En matière de loisirs, l'intervention de la Région autour de l'aménagement des Iles de loisirs sera confortée, tout en engageant une réflexion sur les équipements et la gouvernance actuelle de ces structures. Cette action permanente menée par la Région sur les Iles de Loisirs sera complétée par des dispositifs d'accompagnement d'aide à la personne pour l'accès aux loisirs et aux départs en vacances sur le territoire francilien.

3.5.5. Renouveler les interventions en faveur de la jeunesse et de la vie associative pour favoriser l'engagement

Le budget 2016 de la délégation jeunesse vie associative traduira une approche nouvelle de l'intervention régionale dans ces champs d'action. La mise en valeur, la diffusion et le respect des valeurs de la République traverseront l'ensemble des axes d'intervention.

Le soutien aux projets adressés à la jeunesse procédera de deux logiques d'intervention complémentaires : une approche en réseau, avec le soutien à des partenariats avec les fédérations et têtes de réseau associatifs d'envergure régionale pour soutenir l'accompagnement éducatif des jeunes et contribuer aux projets de territoires portés par les habitants ; une approche territoriale, avec le soutien à des projets de territoires, avec une attention particulière pour les communes rurales et leurs groupements, pour développer l'expression et le débat, ménager des espaces de prise de parole et d'échange et la maturité citoyenne. Le Conseil régional maintiendra

également ses actions de consultation et d'expression de la jeunesse, en faisant évoluer le Conseil régional des jeunes vers un réseau de jeunes Franciliens qui s'appuiera sur des représentants au niveau local.

La Région apportera également un soutien renouvelé aux projets promouvant la citoyenneté, les valeurs de la République et les expressions culturelles, mais aussi aux actions de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité femme-homme. La lutte contre la radicalisation fera l'objet d'une approche transversale et inscrite dans toutes les actions qui s'y prêteront.

Enfin, le soutien en faveur de la vie associative privilégiera le soutien au bénévolat, en particulier à la formation des bénévoles, en lien avec le fonds pour le développement de la vie associative. Un label « Projet d'intérêt régional » sera également élaboré, pour valoriser les actions emblématiques des associations, qui pourront ainsi bénéficier d'une visibilité sur une plateforme de communication susceptible de drainer de nouvelles sources de financements pour des projets innovants.

3.6. La mobilisation des fonds structurels européens

Les dotations obtenues par la Région Ile-de-France s'établissent ainsi, tous financements confondus, à 915 M€ sur la programmation 2014-2020, dont 540 M€ relevant de la responsabilité de gestion directe de la Région, soit près de 60 % des fonds européens pour la nouvelle période.

Fonds mobilisé	2007-2013		2014-2020		
	Autorité de gestion	Montant (M€)	Autorité de gestion	Montant (M€)	Evolution
FEDER	Etat	151,000	Région	185,396	+22,8%
FSE	Etat	527,000	Etat	370,000	+26,0%
			Région	294,203	
IEJ			Etat	5,300	
			Région	2,882	
FEADER	Etat	38,250	Région	57,606	+50,6%
	Région	-			
Sous-total	Etat	716,250	Etat	375,300	
Sous-total	Région	-	Région	540,087	
Total		716,250		915,387	+28,6 %

Si les modalités de mise en œuvre des financements communautaires diffèrent entre la période de programmation 2007-2013 et la période 2014-2020, il importe de tirer toutes les leçons de la période de gestion précédente afin de mobiliser pleinement les potentialités offertes par ces financements communautaires en faveur des porteurs de projets franciliens.

Le budget 2016 portera cette ambition et visera un niveau de programmation des crédits FEDER-FSE-IEJ à hauteur de près de 40 M€ pour le FSE et 78 M€ pour le FEDER – en recherchant les synergies avec ses interventions directes sur les autres politiques publiques, notamment ses interventions en matière de développement économique et d'emploi.

Les crédits relevant du FEADER sont soumis à des modalités spécifiques de mise en œuvre, en effet ils sont retracés pour ordre dans les comptes de la Région mais les paiements ont été délégués au niveau national à l'agence de service et de paiement (ASP). Pour 2016, il est prévu d'affecter 12 M€ qui seront inscrits pour ordre sur le budget régional mais gérés directement par l'ASP.

3.7. La maîtrise des dépenses de l'administration et le développement de nouvelles ressources de financement

3.7.1. La mise en œuvre d'économies dans l'administration régionale et dans les organismes associés

Les contraintes liées à l'attrition des ressources régionales et le poids des dépenses liées à l'exercice des compétences obligatoires de la Région imposent, plus que jamais, de mettre en œuvre une gestion sobre et exemplaire des moyens de l'administration régionale.

Les dépenses de l'administration au sens large (fonctionnement et investissement, y compris dépenses de personnel et dotations globales de fonctionnement des organismes associés) ont en effet connu une augmentation de 52 M€ sur la mandature, passant de 450 M€ en début de mandature à 502 M€ en 2015.

Même si des évolutions tendanciennes et les règles d'indexation sur de nombreux postes de dépenses (marchés, loyers, charges diverses) impliquent des hausses automatiques sur une partie de ces postes de dépenses, celles-ci doivent pouvoir être maîtrisées et des économies nettes être dégagées sur les moyens courants de l'administration régionale.

Cette maîtrise de la gestion courante de l'administration régionale passera, dès le budget 2016, par plusieurs leviers :

- une baisse significative des dépenses de communication institutionnelle, passant notamment par la suppression, d'ores et déjà effective, de l'édition papier du magazine régional « Ile-de-France », au profit d'une édition numérique accessible sur le site de la Région, pour 1,2 M€ en année pleine, et la maîtrise des dépenses de campagne promotionnelle de la Région ;
- la réduction du parc automobile ;
- la maîtrise des charges liées aux immeubles occupés par la Région ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes de l'administration régionale (fournitures, documentation, impressions, frais de mission) ;
- la réduction du budget de fonctionnement dédié aux élus (réceptions et représentation, formation des élus, frais de mission des élus et frais de fonctionnement des groupes d'élus) et au CESER.

A terme, le déménagement du siège et le regroupement des services sur un site unique doivent permettre la réalisation d'économies pérennes, en matière de loyers, de charges locatives et de travaux courants d'entretien, tout en améliorant la gestion courante des services, ce que ne permet pas l'implantation actuelle sur plusieurs sites parisiens.

Les organismes associés de la Région et structures assimilées doivent également participer pleinement à cette nécessaire maîtrise des moyens de l'administration.

La Région finance aujourd'hui 28 organismes associés ; 16 ont été créés depuis 1998. Depuis 2004, le montant des dotations globales de fonctionnement versées à ces organismes associés a augmenté de plus de 50 %, passant de 69 M€ de subventions versées en 2004 et à 110 M€ en 2015, sous l'effet de l'augmentation du nombre d'organismes et de la croissance de leurs effectifs.

L'ensemble de ces organismes seront associés à l'effort de maîtrise des dépenses régionales, et les dotations régionales ajustées au regard de la part des dépenses de personnel dans le budget de chaque organisme, de leurs capacités financières (niveau de trésorerie et fonds de roulement) et des possibilités de développement de ressources complémentaires. La tutelle financière et opérationnelle de l'administration régionale sur ces organismes sera également renforcée, afin de garantir l'efficacité des interventions de la Région.

L'audit financier et organisationnel actuellement mené étudiera par ailleurs les possibilités d'une plus grande convergence des interventions de ces organismes et des interventions des services de l'administration régionale et les possibilités entre organismes, afin de générer au plus vite des économies très significatives.

3.7.2. Réduire la dépendance à l'emprunt

Au regard des contraintes financières inédites qui pèsent sur l'équilibre financier de la Région, le recours à l'endettement ne pourra plus être la principale variable d'ajustement comme ce fût le cas lors de la précédente mandature. L'ensemble des mesures précédentes viseront à alléger la dépendance à l'emprunt budgétaire, afin de préserver une trajectoire financière soutenable dans le long terme et, dès cette année, l'emprunt d'équilibre reculera.

Dans ce contexte, de nouvelles pistes de financement seront étudiées et mises en place afin d'alléger le poids de l'emprunt budgétaire dans les dépenses régionales, et elles seront mis en œuvre dès lors qu'elles n'alourdiront pas le bilan de la Région.

Pour les dispositifs qui le permettront, il s'agira notamment de passer d'un modèle de subventions à un modèle de financement innovant, dans le cadre des enveloppes européennes de financement au secteur économique prévues par le Plan Juncker. Le recours au mécénat pour le financement de grands projets, et aux donations dans le cadre des plateformes de crowdfunding, sont autant de mesures prévues dans le programme de la nouvelle mandature qui ont vocation à générer des sources nouvelles de recettes.

Le recours à un emprunt d'équilibre restera évidemment nécessaire. Dans ce cadre, les services de la Région réaliseront un état des lieux des outils à leur disposition, afin d'identifier les marges de progrès susceptibles d'élargir la base d'investisseurs en vue d'obtenir les meilleures conditions de financement possibles. Les emprunts seront mobilisés avec la plus grande prudence possible, dans les limites et conditions fixées par le Conseil Régional.

La culture d'évaluation des politiques publiques au sein des services de la Région sera développée. Ainsi, l'emprunt vert et socialement responsable contribuera à l'exemplarité des politiques régionales, avec un compte rendu annuel sur l'emploi des fonds levés et leurs impacts.

*

*

*

Ce premier budget de la mandature sera marqué par un effort inégalé en matière de réduction des dépenses de fonctionnement, permettant de rétablir une trajectoire financière soutenable, tout en assurant une croissance de l'investissement et un moindre recours à l'emprunt.

La Région doit en effet redevenir une collectivité d'investissement au service des Franciliens.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**



VALERIE PECRESSE

ANNEXE AU RAPPORT N° 1

Exécution des dépenses réelles régionales sur 2010-2015

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES RÉELLES HORS CHAPITRES FINANCIERS

SECTEURS	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Prév. 2015	Evolution 2010-2015	
							En M€	En % ⁽¹⁾
FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL)	182,2	182,9	193,9	200,1	195,9	192,5	10,3	5,7%
Patrimoine, moyens généraux et communication	70,9	70,8	78,3	77,4	70,1	61,7	-9,2	-13,0%
- Patrimoine	49,6	52,1	56,6	55,2	48,0	40,8	-8,9	-17,9%
- Communication	12,1	12,1	12,4	13,1	11,3	9,1	-3,0	-24,5%
- Services informatiques	9,2	6,6	9,3	9,2	10,9	11,8	2,6	28,6%
Agents du siège et groupe d'élus	111,3	112,0	115,6	122,7	125,8	130,8	19,5	17,5%
PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES	381,7	387,1	402,3	415,6	428,8	440,3	58,6	15,4%
dont : - Agents du siège et groupe d'élus	111,3	112,0	115,6	122,7	125,8	130,8	19,5	17,5%
- Agents des lycées (ADL)	270,4	275,0	286,8	292,9	303,0	309,5	39,1	14,5%
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	7,6	8,1	7,5	6,3	5,8	5,7	-1,9	-24,7%
CITOYENNETÉ	3,5	3,0	3,7	4,7	4,9	5,9	2,4	69,4%
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	1 018,4	960,1	863,6	899,7	920,5	942,6	-75,8	-7,4%
dont : - Enseignement du second degré hors ADL	748,0	685,1	576,9	606,8	617,5	633,1	-114,9	-15,4%
- dont Agents des lycées	270,4	275,0	286,8	292,9	303,0	309,5	39,1	14,5%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	87,9	59,5	50,9	50,4	38,5	57,6	-30,4	-34,5%
TOURISME	26,5	28,1	30,4	23,2	27,5	24,3	-2,1	-8,0%
SPORT ET LOISIRS	35,6	37,4	46,0	43,8	45,3	51,3	15,7	44,1%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	226,0	228,7	238,9	233,0	231,8	237,3	11,2	5,0%
dont : - Formations sanitaires et sociales	161,8	164,4	169,6	171,5	176,4	186,7	24,9	15,4%
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	1 129,9	1 287,2	1 353,4	1 398,4	1 381,0	1 459,4	329,5	29,2%
dont : - Transport en commun	953,0	1 143,8	1 188,9	1 271,0	1 293,4	1 321,0	368,0	38,6%
- Mobilités	159,6	131,0	143,7	119,4	78,7	121,7	-37,9	-23,7%
- Transports de marchandise en site propre	17,3	12,4	20,8	8,1	9,0	16,7	-0,6	-3,5%
SÉCURITÉ	22,6	19,6	14,8	18,9	17,0	22,6	0,0	0,1%
POLITIQUE DE LA VILLE	31,0	51,3	56,8	65,4	66,2	67,9	36,9	118,8%
LOGEMENT	170,3	176,0	156,0	139,0	131,1	132,2	-38,1	-22,4%
FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	622,4	638,3	657,1	658,3	644,9	646,8	24,4	3,9%
dont : - Formation professionnelle	251,7	247,7	258,7	261,9	274,4	312,4	60,8	24,1%
- Apprentissage	328,8	352,8	365,7	363,8	338,3	303,2	-25,6	-7,8%
- Emploi	41,9	37,7	32,7	32,6	32,2	31,2	-10,7	-25,6%
CULTURE	73,8	77,3	79,4	91,5	92,4	84,8	11,1	15,0%
AMENAGEMENT	92,1	97,2	108,3	113,7	119,8	124,7	32,5	35,3%
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE	2,2	0,6	0,5	0,6	0,2	0,0	-2,1	-98,5%
ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - ENERGIE	107,2	113,3	115,6	102,8	86,7	89,6	-17,6	-16,4%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	97,4	102,0	116,6	114,0	122,0	114,3	16,9	17,4%
dont : - Développement économique	58,2	67,3	78,1	73,3	74,1	69,6	11,4	19,7%
- Innovation	33,9	29,9	30,5	31,4	38,1	32,5	-1,3	-3,9%
- Technologie de l'information et de la communication	5,4	4,8	8,0	9,2	9,8	12,2	6,8	126,9%
RECHERCHE	49,7	70,9	58,4	56,6	72,2	60,5	10,8	21,7%
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	-	-	-	-	-	4,1	4,1	
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers)	3 994,9	4 141,4	4 151,7	4 221,0	4 204,1	4 324,2	329,4	8,2%

(1) - Les montants par secteur sont présentés en référence à la nomenclature budgétaire en vigueur lors de l'exercice 2015

(2) - Les données relatives aux agents des lycées (ADL) sont doublement présentées à des fins informatives, sur les secteurs "Personnel et Ressources humaines" et "Enseignement du secondaire", mais ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT HORS CHAPITRES FINANCIERS

SECTEURS	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Prév. 2015	Evolution 2010-2015	
							En M€	En % ⁽¹⁾
FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL)	173,2	167,8	171,9	180,5	181,9	183,0	9,7	5,6%
Patrimoine, moyens généraux et communication	61,9	55,7	56,3	57,9	56,1	52,2	-9,8	-15,8%
- Patrimoine	46,0	39,7	39,5	40,2	39,5	37,1	-8,8	-19,2%
- Communication	11,1	11,7	12,1	12,9	11,2	9,0	-2,1	-19,0%
- Services informatiques	4,8	4,3	4,8	4,8	5,5	6,0	1,2	24,9%
Agents du siège et groupe d'élus	111,3	112,0	115,6	122,7	125,8	130,8	19,5	17,5%
PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES	381,7	387,1	402,3	415,6	428,8	440,3	58,6	15,3%
dont : - Agents du siège et groupe d'élus	111,3	112,0	115,6	122,7	125,8	130,8	19,5	17,5%
- Agents des lycées (ADL)	270,4	275,0	286,8	292,9	303,0	309,5	39,1	14,5%
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	4,3	4,0	3,9	4,7	4,3	4,1	-0,1	-3,1%
CITOYENNETÉ	3,4	3,0	3,7	4,7	4,9	5,9	2,5	71,5%
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	492,0	500,3	532,0	529,1	540,9	562,7	70,6	14,4%
dont : - Enseignement du second degré hors ADL	221,7	225,3	245,3	236,2	237,9	253,2	31,5	14,2%
- dont Agents des lycées	270,4	275,0	286,8	292,9	303,0	309,5	39,1	14,5%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10,5	8,1	9,0	9,9	7,4	6,7	-3,8	-36,4%
TOURISME	23,6	24,6	26,5	20,9	23,0	21,0	-2,6	-11,1%
SPORT ET LOISIRS	7,9	9,1	9,2	9,2	8,6	10,3	2,4	30,8%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	171,6	174,9	178,5	182,0	185,3	194,0	22,4	13,1%
dont : - Formations sanitaires et sociales	161,4	164,3	168,5	171,0	175,1	184,5	23,1	14,3%
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	713,3	734,85	748,4	766,8	784,5	842,7	129,5	18,2%
dont : - Transport en commun	713,3	734,8	748,4	766,8	784,5	842,7	129,5	18,2%
- Mobilités	-	-	-	-	-	-	0,0	
- Transports de marchandise en site propre	-	-	-	-	-	-	0,0	
SÉCURITÉ	2,5	3,4	2,7	3,7	4,3	3,4	0,9	34,8%
POLITIQUE DE LA VILLE	5,3	6,3	5,5	5,7	6,2	4,9	-0,4	-7,9%
LOGEMENT	1,2	1,0	0,9	1,1	1,0	0,9	-0,2	-20,3%
FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	587,4	612,9	633,0	635,5	620,9	617,4	30,0	5,1%
dont : - Formation professionnelle	251,5	247,7	258,5	261,5	274,3	312,4	60,9	24,2%
- Apprentissage	294,9	327,7	342,1	341,4	314,6	273,8	-21,1	-7,1%
- Emploi	41,1	37,5	32,5	32,6	32,0	31,2	-9,9	-24,0%
CULTURE	52,0	53,5	59,3	61,8	62,1	62,1	10,1	19,5%
AMENAGEMENT	25,4	30,1	29,8	30,7	28,6	27,4	2,0	7,7%
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE	-	-	-	-	-	-	0,0	
ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - ENERGIE	26,7	30,7	31,1	32,2	33,9	32,1	5,3	20,0%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	40,2	40,8	40,3	40,6	42,4	43,5	3,3	8,2%
dont : - Développement économique	29,8	30,0	27,9	27,7	29,0	33,6	3,8	12,8%
- Innovation	8,8	9,0	9,6	10,1	10,1	6,5	-2,3	-26,3%
- Technologie de l'information et de la communication	1,7	1,8	2,8	2,9	3,3	3,5	1,8	108,0%
RECHERCHE	21,0	23,4	26,5	26,2	25,7	22,1	1,1	5,0%
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	-	-	-	-	-	4,1	4,1	
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers)	2 370,1	2 428,7	2 512,1	2 545,7	2 566,2	2 648,3	286,7	11,7%

(1) - Les montants par secteur sont présentés en référence à la nomenclature budgétaire en vigueur lors de l'exercice 2015

(2) - Les données relatives aux agents des lycées (ADL) sont doublement présentées à des fins informatives, sur les secteurs "Personnel et Ressources humaines" et "Enseignement du secondaire", mais ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

TABLEAU RECAPITULATIF - LES DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS CHAPITRES FINANCIERS

SECTEURS	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Prév. 2015	Evolution 2010-2015	
							En M€	En % ⁽¹⁾
FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL)	9,0	15,1	22,0	19,6	14,0	9,5	0,6	6,5%
Patrimoine, moyens généraux et communication	9,0	15,1	22,0	19,6	14,0	9,5	0,5	6,1%
- Patrimoine	3,7	12,4	17,1	15,0	8,5	3,6	-0,0	-1,0%
- Communication	0,9	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	-0,8	
- Services informatiques	4,4	2,3	4,5	4,4	5,4	5,8	1,4	32,6%
Agents du siège et groupe d'élus	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	
PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	
dont : - Agents du siège et groupe d'élus	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	
- Agents des lycées (ADL)	-	-	-	-	-	-	0,0	
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	3,4	4,1	3,6	1,6	1,5	1,6	-1,8	-52,2%
CITOYENNETÉ	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-0,0	-100,0%
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	526,4	459,8	331,6	370,6	379,6	380,0	-146,4	-27,8%
dont : - Enseignement du second degré hors ADL	526,4	459,8	331,6	370,6	379,6	380,0	-146,4	-27,8%
- dont Agents des lycées	-	-	-	-	-	-	0,0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	77,4	51,3	41,9	40,5	31,1	50,9	-26,5	-34,3%
TOURISME	2,9	3,4	3,9	2,3	4,5	3,3	0,5	16,9%
SPORT ET LOISIRS	27,7	28,3	36,8	34,6	36,7	40,9	13,3	47,9%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	54,4	53,7	60,4	51,0	46,5	43,2	-11,2	-20,6%
dont : - Formations sanitaires et sociales	0,3	0,1	1,0	0,4	1,3	2,2	1,9	535,7%
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	416,6	552,4	605,0	631,7	596,6	616,6	200,0	48,0%
dont : - Transport en commun	239,7	409,0	440,5	504,2	508,9	478,2	238,5	99,5%
- Mobilités	159,6	131,0	143,7	119,4	78,7	121,7	-37,9	-23,7%
- Transports de marchandise en site propre	17,3	12,4	20,8	8,1	9,0	16,7	-0,6	-3,5%
SÉCURITÉ	20,1	16,2	12,1	15,2	12,6	19,3	-0,8	-4,2%
POLITIQUE DE LA VILLE	25,7	45,0	51,3	59,7	60,0	63,0	37,3	145,1%
LOGEMENT	169,1	175,0	155,1	137,9	130,1	131,3	-37,8	-22,4%
FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	35,0	25,4	24,0	22,8	24,0	29,4	-5,6	-16,0%
dont : - Formation professionnelle	0,2	0,0	0,2	0,4	0,2	0,0	-0,2	-87,4%
- Apprentissage	34,0	25,1	23,6	22,4	23,7	29,4	-4,5	-13,4%
- Emploi	0,9	0,2	0,2	0,1	0,2	-	-0,9	-100,0%
CULTURE	21,8	23,8	20,2	29,7	30,3	22,7	0,9	4,3%
AMENAGEMENT	66,7	67,1	78,5	83,0	91,2	97,3	30,6	45,8%
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE	2,2	0,6	0,5	0,6	0,2	0,0	-2,1	-98,5%
ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - ENERGIE	80,4	82,6	84,4	70,6	52,8	57,5	-22,9	-28,5%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	57,2	61,2	76,3	73,3	79,6	70,8	13,6	23,8%
dont : - Développement économique	28,4	37,3	50,3	45,6	45,1	36,1	7,6	26,8%
- Innovation	25,0	20,9	20,9	21,4	28,0	26,0	1,0	4,0%
- Technologie de l'information et de la communication	3,7	3,0	5,1	6,4	6,5	8,7	5,0	135,4%
RECHERCHE	28,7	47,6	31,9	30,4	46,5	38,5	9,7	33,9%
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	-	-	-	-	-	-	0,0	
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers)	1 624,7	1 712,6	1 639,6	1 675,2	1 637,9	1 675,9	51,2	3,2%

(1) - Les montants par secteur sont présentés en référence à la nomenclature budgétaire en vigueur lors de l'exercice 2015

(2) - Les données relatives aux agents des lycées (ADL) sont doublement présentées à des fins informatives, sur les secteurs "Personnel et Ressources humaines" et "Enseignement du secondaire", mais ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

TABLEAU RECAPITULATIF - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME AFFECTEES (en M€)

SECTEURS	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Prév. 2015	Evolution 2010-2015	
							En M€	En % ⁽¹⁾
FONCTIONNEMENT INSTITUTION REGIONALE (hors ADL)	16,2	21,3	26,0	9,4	7,6	9,5	-6,7	-41,4%
Patrimoine, moyens généraux et communication	16,2	21,3	26,0	9,4	7,5	9,4	-6,8	-42,0%
- Patrimoine	10,7	15,9	21,4	4,4	2,5	3,8	-6,9	-64,4%
- Communication	0,9	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3	-0,6	-66,7%
- Services informatiques	4,5	4,8	4,1	4,6	4,6	5,3	0,7	16,3%
Agents du siège et groupe d'élus	-	-	-	-	0,1	0,1	0,1	
PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES	-	-	-	-	0,1	0,1	0,1	
dont : - Agents du siège et groupe d'élus	-	-	-	-	0,1	0,1	0,1	
- Agents des lycées (ADL)	-	-	-	-	-	-	0,0	
ACTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	4,8	3,9	2,4	1,9	1,9	2,3	-2,5	-51,2%
CITOYENNETÉ	0,1	-	-	-	-	-	-0,1	-100,0%
ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ	243,5	287,6	328,8	332,3	366,6	380,5	137,0	56,3%
dont : - Enseignement du second degré hors ADL	243,5	287,6	328,8	332,3	366,6	380,5	137,0	56,3%
- dont Agents des lycées	-	-	-	-	-	-	0,0	#DIV/0!
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	38,8	38,7	52,7	66,8	52,8	58,1	19,3	49,6%
TOURISME	4,1	3,7	4,5	4,8	4,9	4,2	0,1	2,5%
SPORT ET LOISIRS	35,9	36,3	42,5	40,6	37,5	29,5	-6,4	-17,8%
DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTE	65,4	71,5	51,2	42,0	40,4	28,5	-37,0	-56,5%
dont : - Formations sanitaires et sociales	1,0	1,3	0,9	4,9	2,8	2,1	1,1	115,6%
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	568,4	498,8	518,2	533,6	566,8	552,9	-15,4	-2,7%
dont : - Transport en commun	412,0	403,3	383,3	407,7	453,2	419,1	7,1	1,7%
- Mobilités	149,6	87,6	121,5	113,6	100,7	126,1	-23,5	-15,7%
- Transports de marchandise en site propre	6,8	7,9	13,3	12,3	12,9	7,7	1,0	14,3%
SÉCURITÉ	7,7	31,2	10,7	19,0	18,6	6,7	-1,0	-13,2%
POLITIQUE DE LA VILLE	56,7	69,9	82,5	99,1	51,7	34,8	-21,9	-38,7%
LOGEMENT	182,8	200,8	168,1	151,3	130,9	127,6	-55,3	-30,2%
FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	27,1	38,3	30,8	37,4	29,7	30,8	3,7	13,6%
dont : - Formation professionnelle	0,0	0,5	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	377,7%
- Apprentissage	26,0	37,0	30,3	37,1	29,5	30,7	4,7	18,0%
- Emploi	1,1	0,8	0,3	0,0	-	-	-1,1	-100,0%
CULTURE	18,8	28,4	27,9	28,3	22,4	19,4	0,5	2,9%
AMENAGEMENT	84,5	103,6	97,1	98,2	113,3	72,5	-12,0	-14,2%
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE	0,7	0,5	1,0	0,2	-	-	-0,7	-100,0%
ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - ENERGIE	95,8	91,5	70,3	72,2	72,8	73,2	-22,5	-23,5%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, TIC	75,1	109,9	79,0	102,2	129,9	98,4	23,3	31,0%
dont : - Développement économique	33,2	67,9	49,5	54,0	72,9	50,4	17,1	51,6%
- Innovation	34,2	36,0	25,9	31,5	34,0	28,4	-5,7	-16,8%
- Technologie de l'information et de la communication	7,7	6,0	3,6	16,7	23,0	19,6	11,9	154,1%
RECHERCHE	53,7	46,4	43,3	39,5	22,5	27,7	-26,0	-48,4%
FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	-	-	-	-	-	-	0,0	
TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors chapitres financiers)	1 580,1	1 682,3	1 637,0	1 678,8	1 670,1	1 556,6	-23,5	-1,5%

(1) - Les montants par secteur sont présentés en référence à la nomenclature budgétaire en vigueur lors de l'exercice 2015

(2) - Les données relatives aux agents des lycées (ADL) sont doublement présentées à des fins informatives, sur les secteurs "Personnel et Ressources humaines" et "Enseignement du secondaire", mais ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

PROJET DE DELIBERATION**DU****ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016**

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales,
- VU** L'avis de la commission des finances,
- VU** L'avis du Conseil économique, social et environnemental régional,
- VU** Le rapport CR 44-16 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil régional prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2016.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**

VALERIE PECRESSE